



RAPPORT ANNUEL
{2019}

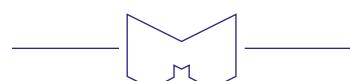
**BÂTIR
LE FUTUR.**





SOMMAIRE

Lettre aux actionnaires	02
Conseil d'administration	04
Comité exécutif	06
Faits marquants de l'exercice	08
Stratégie	09
Le marché de la construction et le Groupe Moury Construct	10
Informations boursières & Certifications qualité	11
Chiffres-clés et principaux ratios	12
Effectifs du groupe	15
Rapport de gestion de Moury Construct sa	16
Activités des filiales du groupe	40
Rapport financier	53
États financiers consolidés	55
Annexes aux états financiers consolidés	60
Rapport du commissaire	88
Comptes statutaires	92
Renseignements généraux	95



— 66 —

**Savoir-faire, expérience et compétence
sont les fondements de la réussite du
Groupe Moury Construct.**

— 99 —



QUI SOMMES- NOUS?

Le Groupe Moury Construct est un Groupe familial centenaire spécialisé dans le secteur de la construction à destination des marchés publics et privés.

Avec un chiffre d'affaires consolidé dépassant les € 100 millions et plus de 240 collaborateurs, le Groupe se situe parmi les leaders du secteur du bâtiment en Belgique.

Depuis quatre générations, le Groupe Moury Construct est actif dans les marchés de la construction résidentielle, non résidentielle et industrielle, ainsi que dans le segment de la rénovation.

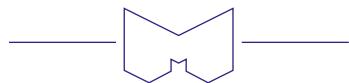
Le Groupe Moury Construct intègre également certaines activités essentielles de l'art de construire au travers de ses filiales, succursales ou sociétés liées spécialisées dans le deuxième œuvre du bâtiment:

Menuiseries générales, isolation thermique et acoustique	Ferronnerie-menuiserie métallique et aluminium	Développement de projets immobiliers
--	--	--------------------------------------





LETTRÉ AUX ACTIONNAIRES



Chers actionnaires,

Cette année, notre Groupe a dépassé pour la seconde fois la barre symbolique des € 100 millions de chiffre d'affaires.

L'année 2019 a été particulièrement dynamique tant en termes de croissance du chiffre d'affaires qu'en termes de résultat opérationnel. Cette croissance organique de nos ventes s'explique notamment par le développement de nos activités dans le secteur privé via des solutions de travail en bouw team.

L'objectif d'un partenariat en bouw team est d'optimiser les qualités du projet et son coût ainsi que d'apporter à nos clients les solutions techniques les plus adéquates. Cette tendance se confirmera à l'avenir.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires du groupe Moury Construct s'élève à € 126,8 millions, soit une augmentation de 13,9 % par rapport à l'année 2018.

Le résultat opérationnel s'élève à € 7,6 millions au 31 décembre 2019, en augmentation de 22,7 %.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 5,9 % au 31 décembre 2019 (contre 5,53 % au 31 décembre 2018).

Le résultat net de l'exercice s'élève à € 6 millions au 31 décembre 2019 contre € 4,4 millions à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 37,9 %.

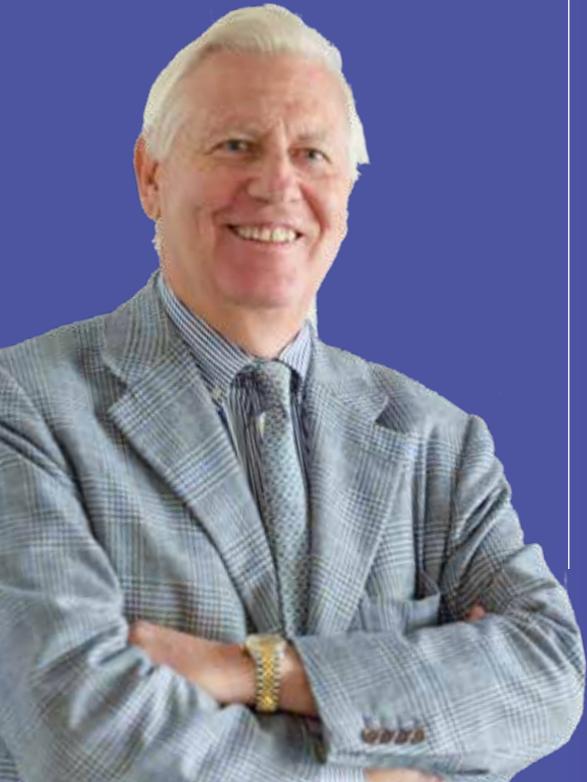
La structure financière du Groupe reste très solide puisque la «Trésorerie et équivalent de trésorerie» et les «Autres actifs financiers courants» détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 46,6 millions au 31 décembre 2019 (soit environ € 117,5 par action) à comparer avec € 39,1 millions au 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires le paiement d'un dividende brut de € 6,25 par action, soit un dividende net de € 4,375 (en augmentation de 20 % par rapport au dividende ordinaire de 2018) payable au 17 juin 2020.

Le rendement dividendaire brut du dividende ordinaire par rapport au cours de clôture de l'action Moury Construct au 31 décembre 2019 (€ 158) s'élève à 4,0 %.

Fort d'une situation financière solide et d'un carnet de commandes¹ à € 151,2 millions au 31 janvier 2020, Moury Construct entame l'année 2020 avec sérénité. Toutefois, tant le niveau d'activité que le résultat opérationnel seront impactés par la crise du Covid-19 à laquelle nous sommes confrontés actuellement. Notre stratégie de gestion financière prudente nous permettra, cependant, de maintenir la même politique de rémunération du capital.

HOMMAGE À GEORGES MOURY



L'année 2019 a été malheureusement marquée par le décès de Georges Moury, le président du conseil d'administration de Moury Construct de 1999 jusqu'à son décès.

Georges Moury est né à Bressoux le 6 janvier 1948. En 1971, fort d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège, il fait son entrée au sein de la société familiale, Les Entreprise Gilles Moury, créée par son grand-père, Gilles Moury, cinquante ans plus tôt. Dès son entrée, il participe à la prise de contrôle de son ancien concurrent, Bemat S.A. (Gilly), une société présente surtout dans le Hainaut et à Bruxelles. Au début des années nonante, il rachète également la société Beerts Bouwwerken SA.

Georges Moury est à la base de l'introduction en bourse de Moury Construct en 1996. En 2013, il cède la gestion journalière des opérations à son fils, Gilles-Olivier Moury.

Georges Moury a participé à la construction ou rénovation de nombreux bâtiments en Belgique, parmi lesquels on peut relever les références prestigieuses suivantes : la construction du siège de la Générale de Banque (1985), la transformation de l'Institut des mathématiques au Val benoit (2000), la rénovation du site du Bois de Cazier à Marcinelle (2002), la construction de l'outlet mall à Verviers (2005), de la Médiacité et des bâtiments de la RTBF à Liège (2011), de la Patinoire Olympique à Liège (2012), la rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie (2012), du Théâtre de l'Emulation (2013) et du Centre international d'Art et de Culture « Boverie » (2016).

Tous les membres du conseil d'administration, la direction ainsi que les membres du personnel saluent sa mémoire avec respect et reconnaissance. Sa forte personnalité, sa compétence professionnelle tant au niveau du métier de la construction qu'en matière de gestion financière, auront marqué profondément la vie de la société et assurer son développement continu autant que sa rentabilité pendant plus de 30 ans.

Parmi les commandes récentes nous relevons notamment:

- l'extension et la rénovation du CHU Tivoli à La Louvière, la construction d'un atelier de réparation d'autobus pour le TEC à Flawinne;
- et en association momentanée la restauration de la grande verrière classée du CHU de Liège..

Pour terminer, je tiens à remercier, au nom du Conseil d'administration, l'ensemble de nos collaborateurs, partenaires et actionnaires, qui ont contribué à notre développement avec enthousiasme.

Gilles-Olivier MOURY

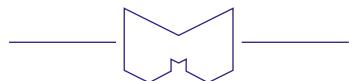
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ GILLES MOURY SA - GROUPE MOURY CONSTRUCT.



1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



SARI Finance SA représentée par

Georges MOURY

PRÉSIDENT - ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF



G4 Finance SA représentée par

Gilles-Olivier MOURY

ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF



VF Consult SPRL représentée par

Francy LEMMENS

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

Georges Moury est décédé en date du 14 août 2019.

Gilles-Olivier Moury est diplômé en Sciences de Gestion de l'Université de Liège depuis 1998. Il occupe le poste d'administrateur non exécutif au sein du groupe Fédérale Assurance à Bruxelles et de la société coopérative Fideris (anciennement Cautionnement Collectif à Bruxelles).

Il est également titulaire d'un certificat universitaire 3^e cycle en immobilier d'entreprises de l'École de Commerce Solvay et d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.

Mandats et fonction au sein du Groupe Moury Construct: Gilles-Olivier Moury est administrateur délégué de la SA Les Entreprises G Moury et administrateur de Bemat SA, Mosabois et Mourylux SA. Il est administrateur de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 27 mai 1999 et depuis l'assemblée générale du 28 mai 2019, son mandat d'administrateur a été repris par G4 Finance dont il est le représentant.

Gilles-Olivier Moury est responsable de la gestion journalière des sociétés du Groupe.

Francy Lemmens est titulaire d'un diplôme en Administration des Affaires de l'Université de Liège. Il assure à titre principal la gestion de la SA Lemmens.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct: La société VF Consult, représentée par Francy Lemmens est Président du Conseil d'administration de la SA Bemat. Il est membre du Conseil d'administration de la SA Moury Construct depuis l'Assemblée générale du 28 mai 2013.



Consiges SA représentée par

Michel MIKOLAJCZAK

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Michel Mikolajczak est titulaire d'un master en droit UCL, master complémentaire en droit économique UCL et d'un GMP Cedep Fontainebleau (F). Après avoir été chez Fortis Banque successivement responsable de Merger & Acquisitions, du siège de Liège et de la ligne Commercial Banking pour le sud-est de la Belgique, Michel Mikolajczak a rejoint le Comité de direction de BNP Paribas Fortis France en charge principalement des Crédits, de l'ALM et de la Compliance.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct: La société Consiges, représentée par Michel Mikolajczak, est membre du Conseil d'administration du Groupe Moury Construct depuis le 29 mai 2012.



Jean-Pierre BARBARIN

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Licencié en Sciences Mathématiques et en Sciences Actuarielles, Jean Pierre Barbarin a été Administrateur-Délégué du Groupe Fédérale Assurance et de Fédérale Real Estate.

Mandat au sein du Groupe Moury Construct: Jean Pierre Barbarin est membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit du Groupe Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.



Françoise BELFROID

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF - INDÉPENDANT

Françoise Belfroid est titulaire d'un Bachelor in Business Administration et d'un Master in Business Administration de Claremont Graduate School en Californie en 1987.

De 1998 à 2018, elle a été administrateur délégué des Ets E. Ronveaux actif dans les métiers de construction et électricité. Depuis elle s'est recentrée sur le secteur de la rénovation des Construction dans Rc RENO qu'elle a fondé en 1994.

Actuellement, elle est également directeur général d'Electrobeton en France, administrateur de Cobaty, Fideris, Union Wallonne des Entreprises et le Beau Vallon, membre du comité PME - FEB et du comité de siège ING (Namur/Lux/BW).

Mandat au sein du Groupe Moury Construct: Françoise Belfroid est membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2017.



Moury Finance SA représentée par

Nathalie THUNUS

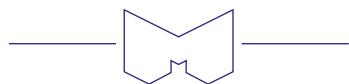
ADMINISTRATEUR EXÉCUTIF

Nathalie Thunus est diplômée en Sciences de Gestion de l'Université de Liège depuis 1998. Elle est expert-comptable depuis 2004.

Nathalie Thunus est administrateur de la société anonyme Moury Finance depuis l'Assemblée générale du 17 juin 2016.



COMITÉ EXECUTIF



Gilles-Olivier MOURY

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ GILLES MOURY
SA - GROUPE MOURY CONSTRUCT.



Sonia LASCHET

DIRECTRICE FINANCIÈRE DU
GROUPE MOURY CONSTRUCT.



Jean-Marie BACKES

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET DES
RESSOURCES HUMAINES - GROUPE
MOURY CONSTRUCT.

Gilles-Olivier Moury est diplômé en Sciences de Gestion de l'Université de Liège et titulaire d'un certificat universitaire 3^e cycle en immobilier d'entreprises de l'École de Commerce Solvay et d'un certificat universitaire en Normes IAS/IFRS de l'UCL.

Sonia Laschet est réviseur d'entreprises et diplômée des Hautes Études Commerciales de Liège en tant qu'Ingénieur de gestion.

Jean-Marie Backes est titulaire d'un graduat en comptabilité.

— 66 —

Une équipe de direction toujours prête à relever de nouveaux défis.

— 67 —



Bernard BUKENS

DIRECTEUR TECHNIQUE ADJOINT – LES ENTREPRISES G MOURY SA.



Patrick COUDIJZER

DIRECTEUR TECHNIQUE ET ADMINISTRATEUR - LES ENTREPRISES G MOURY SA.



Didier BALÉRIAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR - BEMAT SA.

Bernard Bukens est architecte.

Patrick Coudijzer est ingénieur civil en construction.

Didier Balériaux est ingénieur industriel en construction.



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES DE
€ 127 MILLIONS

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DE
€ 7,6 MILLIONS

CARNET DE COMMANDES¹ DE
€ 151 MILLIONS

RATIO DE MARGE NETTE
SUR VENTES DE
5,9 %

DIVIDENDE BRUT A
€ 6,25

+20 % par rapport au dividende ordinaire de l'exercice précédent.





STRATÉGIE



Le Groupe Moury Construct présente un ensemble intégré d'entreprises industrielles toutes centrées sur le métier de la construction de bâtiments, structuré de manière claire et transparente.

Le groupe fonde son développement sur les axes stratégiques suivants:

Poursuite de la croissance externe par la mise en place d'alliances et/ou rachats sélectifs de sociétés spécialisées dans le secteur de la construction dont la politique de gestion est compatible avec celle du Groupe. Cette politique vise également des entreprises présentes sur des marchés géographiquement situés au-delà du rayon d'efficacité optimum de ses entreprises. Le Groupe est en outre intéressé par des entreprises du secteur de parachèvements et/ou de techniques spéciales.

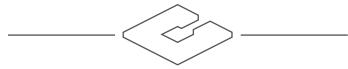
Poursuite de la croissance interne par le respect rigoureux des principes de gestion qui ont assuré jusqu'à présent un développement régulier et contrôlé de ses activités. Ces principes de base ont toujours consisté à valoriser:

- la dimension humaine qui se traduit par des relations directes des responsables avec le client et dans les relations sociales à l'intérieur du Groupe;
- le maintien d'une tradition familiale la distinguant de ses principaux concurrents;

- la proximité des centres de décision;
- la rapidité de la prise de décision;
- un minimum de frais fixes de structure;
- une excellente productivité de l'ensemble du personnel grâce à une politique d'intéressement aux résultats;
- le recours aux meilleurs sous-traitants du secteur;
- un contrôle précis de l'exécution des travaux;
- une politique d'investissements réguliers.

Cette politique managériale est mise en œuvre par une équipe de gestionnaires, de responsables de chantiers et de cadres disposant d'une excellente expertise dans leur branche.

L'autonomie de gestion dont disposent les personnes compétentes permet une importante responsabilisation à tous les échelons du Groupe ainsi qu'un contrôle précis et permanent des différents sous-traitants. Le taux de rotation du personnel qui résulte de cette politique est extrêmement faible.



LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION ET LE GROUPE MOURY CONSTRUCT

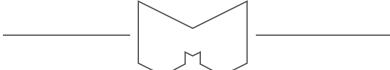
L'évolution du Groupe Moury

Construct est étroitement liée à celle du marché belge de la construction. Celui-ci est caractérisé par une forte concurrence et des différences considérables dans l'évolution de la conjoncture entre les marchés géographiques et entre les différents segments de marché.

LES ACTIVITÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Le Groupe Moury Construct se développe principalement à travers les différents segments suivants:

- La **rénovation** comprend l'entretien, la réparation et la modernisation des bâtiments existants, qu'ils soient résidentiels ou non. Sur le plan national, il s'agit d'un segment important du marché de la construction et celui qui est aussi le moins exposé aux fluctuations de la conjoncture.
- La **construction résidentielle** englobe la construction de nouvelles habitations. C'est par ordre d'importance le second segment de marché de la construction en Belgique.
- La **construction non résidentielle** couvre à la fois la construction de bureaux, bâtiments industriels et



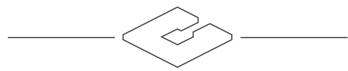
espaces commerciaux pour le secteur privé et la construction d'immeubles à l'initiative des pouvoirs publics, comme des hôpitaux et des écoles. La construction industrielle est moins stable que la rénovation car davantage tributaire de facteurs d'environnement économique: son évolution dépend de la conjoncture, plus précisément de la confiance des industriels et des taux pour les crédits d'investissement. La construction privée non résidentielle est en grande partie déterminée par le climat économique général. La construction publique non résidentielle, par contre, dépend étroitement de la politique d'investissement et de dépenses suivie par les pouvoirs publics.

LES CLIENTS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Les clients du Groupe Moury Construct peuvent être classés en deux catégories: les clients publics et les clients privés.

Les clients publics englobent tout organisme travaillant au nom de l'État ou toute autre personne de droit public. Les clients publics comprennent également les institutions universitaires entièrement ou partiellement subventionnées par l'État ainsi que les personnes morales dans lesquelles les pouvoirs publics détiennent un intérêt prépondérant et dont le Roi arrête la liste.

Les clients privés représentent tous ceux qui ne rentrent pas dans le champ d'application détaillé ci-dessus.



INFORMATIONS BOURSIERES

COURS DE L'ACTION MOURY CONSTRUCT



MOUR

LISTED

NYSE

EURONEXT

ISIN

BE0003602134

MARCHÉ

Euronext Brussels

TYPE

Actions

Action ordinaire

Double fixing

COMPARTIMENT

C (small caps)



CERTIFICATIONS QUALITE-ENVIRONNEMENT

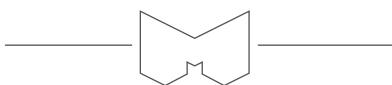


BCCA
Certified
ISO 9001

Notre système de management intégré pour «les activités d'entrepreneur général de travaux publics et privés» est certifié ISO 9001/2015, ISO 14001/2015 par le BCCA et sera prochainement complété par la certification ISO 45001/2018.



BCCA
Certified
ISO 14001



CHIFFRES-CLÉS ET PRINCIPAUX RATIOS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'EUR	2019	2018	2017	2016	Var 19-18	Var 19-17	Var 19-16
Produits des Activités Ordinaires	128.036	112.052	97.977	99.328	14,3 %	30,7 %	28,9 %
Chiffre d'affaires	126.814	111.367	97.041	98.327	13,9 %	30,7 %	29,0 %
Résultat opérationnel	7.596	6.193	5.232	6.380	22,7 %	45,2 %	19,1 %
Résultat financier	332	36	-109	9	822,2 %	-404,6 %	3588,9 %
Résultat avant impôts	7.916	6.220	5.116	6.387	27,3 %	54,7 %	23,9 %
Impôts sur le résultat	-1.901	-1.858	-1.438	-2.429	2,3 %	32,2 %	-21,7 %
Résultat après impôts des opérations en continuité	6.015	4.362	3.678	3.958	37,9 %	63,5 %	52,0 %
Résultat global de l'exercice - Part du groupe	6.015	4.362	3.678	3.958	37,9 %	63,5 %	52,0 %
Valeur ajoutée brute ¹	23.074	20.547	19.015	18.487	12,3 %	21,3 %	24,8 %
Marge brute d'autofinancement ²	8.000	6.190	4.596	4.247	29,2 %	74,1 %	88,4 %

1. La valeur ajoutée brute est définie comme la différence entre les produits des activités ordinaires et les achats.

2. Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'état consolidé des flux de trésorerie.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'EUR	2019	2018	2017	2016	Var 19-18	Var 19-17	Var 19-16
Total des actifs non courants	26.869	21.990	20.541	18.765	22,2 %	30,8 %	43,2 %
Total des actifs courants	84.593	79.294	73.168	75.881	6,7 %	15,6 %	11,5 %
Total de l'actif	111.462	101.284	93.709	94.646	10,0 %	18,9 %	17,8 %
Total des capitaux propres	52.816	51.038	48.737	47.120	3,5 %	8,4 %	12,1 %
Total des passifs non courants	10.512	9.900	9.249	9.119	6,2 %	13,7 %	15,3 %
Total des passifs courants	48.134	40.346	35.723	38.407	19,3 %	34,7 %	25,3 %
Total du passif	111.462	101.284	93.709	94.646	10,0 %	18,9 %	17,8 %

PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS

	2019	2018	2017	2016	Var 19-18	Var 19-17	Var 19-16
Rentabilité nette des capitaux propres après impôts ¹	11,4 %	8,5 %	7,5 %	8,4 %	33,3 %	50,9 %	35,6 %
Marge nette sur ventes ²	5,9 %	5,5 %	5,3 %	6,4 %	6,5 %	10,2 %	-8,4 %
Ratio liquidité au sens large ³	1,8	2,0	2,0	2,0	-10,5 %	-14,1 %	-11,0 %

1. Ce ratio indique la rentabilité des fonds que l'actionnaire confie à l'entreprise sous forme de capital à risque (résultat global de l'exercice / capitaux propres).
2. Ce ratio indique la rentabilité d'exploitation après charges non décaissées. Ce ratio mesure donc la quote-part du résultat obtenu par l'entreprise après que toutes les charges d'exploitation aient été portées en compte. Il donne des indications sur l'efficacité relative de l'entreprise après déduction de toutes les charges d'exploitation (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires).
3. Ce ratio indique la couverture des fonds de tiers courants par les actifs courants (total des actifs courants / total des passifs courants).

PRINCIPALES DONNÉES PAR ACTION

En milliers d'EUR	2019	2018	2017	2016	Var 19-18	Var 19-17	Var 19-16
Nombre d'actions souscrites (en unités)	396.426	396.426	396.426	396.426	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Cours de bourse le 31 décembre	158,00	135,00	140	138,00	17,0 %	12,9 %	14,5 %
Cours de bourse moyen	154,66	138,13	140,55	133,45	12,0 %	10,0 %	15,9 %
Dividende ordinaire brut¹	6,25	10,40	5,20	5,20	-39,9 %	20,2 %	20,2 %
Dividende ordinaire net ¹	4,38	7,28	3,64	3,64	-39,9 %	20,2 %	20,2 %
Marge brute d'autofinancement	20,18	15,61	11,59	10,71	29,2 %	74,1 %	88,4 %
Résultat global de l'exercice	15,17	11,00	9,28	9,98	37,9 %	63,5 %	52,0 %
Résultat opérationnel	19,16	15,62	13,20	16,09	22,7 %	45,2 %	19,1 %
Capitaux propres du Groupe	133,23	128,75	122,94	118,86	3,5 %	8,4 %	12,1 %

1. Le dénominateur utilisé est le nombre d'actions souscrites (396.426) moins les actions propres en circulation (830) au 31 décembre 2019 soit 395.596.

EFFEKTIFS DU GROUPE

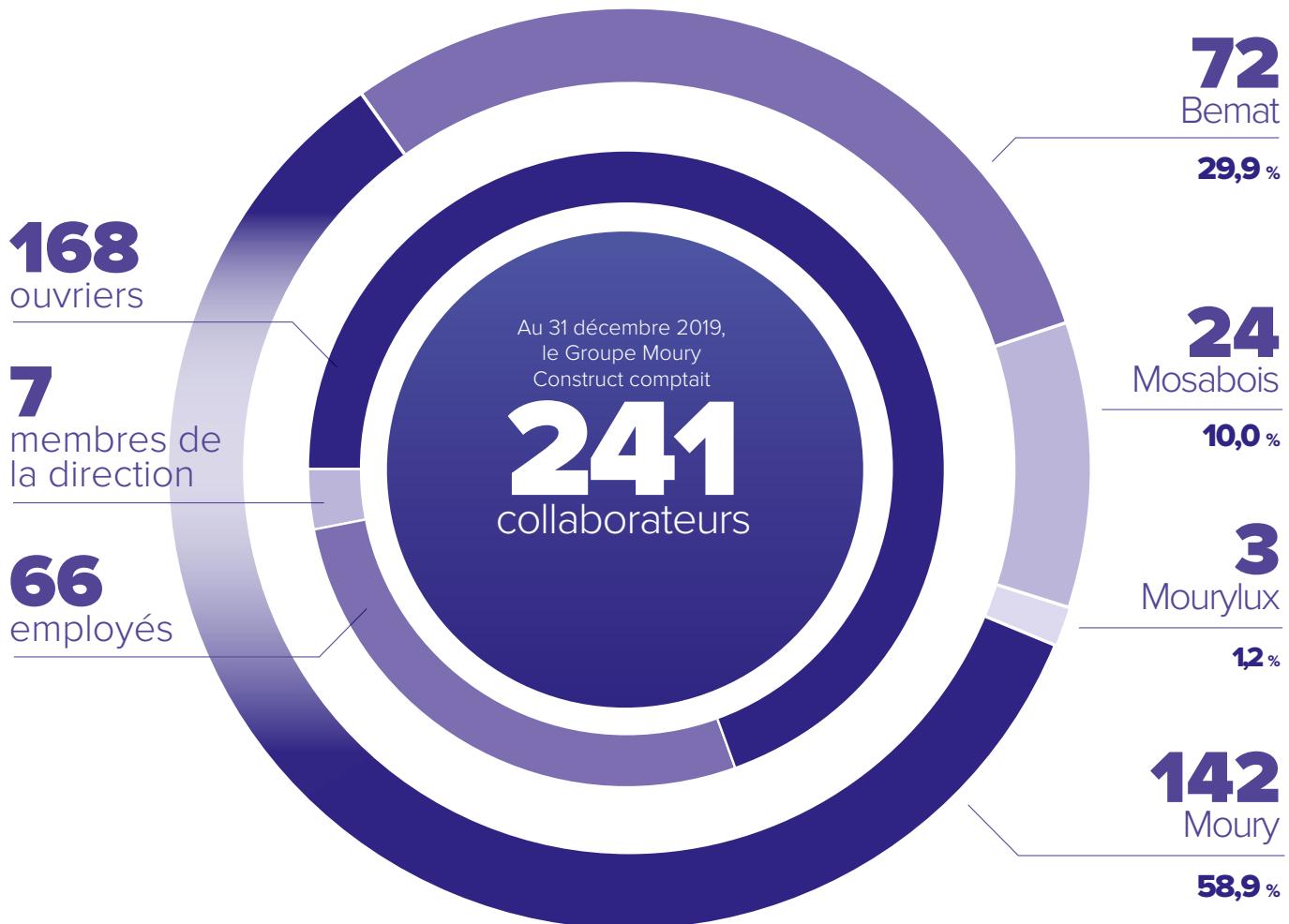
La politique de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace.

La motivation et la compétence de tous nos collaborateurs sont d'une importance capitale pour l'avenir de notre Groupe.

Dans un but de continuité et de progression, le Groupe offre des formations, tant internes qu'externes, à ses collaborateurs. Nous procédons chaque année à l'évaluation de tous nos collaborateurs.



RÉPARTITION (EN %) DE L'EFFECTIF
TOTAL PAR CATÉGORIE ET ENTRE
LES DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS DU GROUPE





DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après «Code 2009») et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be):

- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction et du management exécutif
- Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- Politique de rémunération
- Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.



Construction du hall culturel de Wavre «La Sucrerie» -

Architecte: Montois Partners

Photographe: © Georges De Kinder

2. DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

Évaluation par les administrateurs non exécutifs

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble.

Réunions du comité d'audit

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe, le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre.

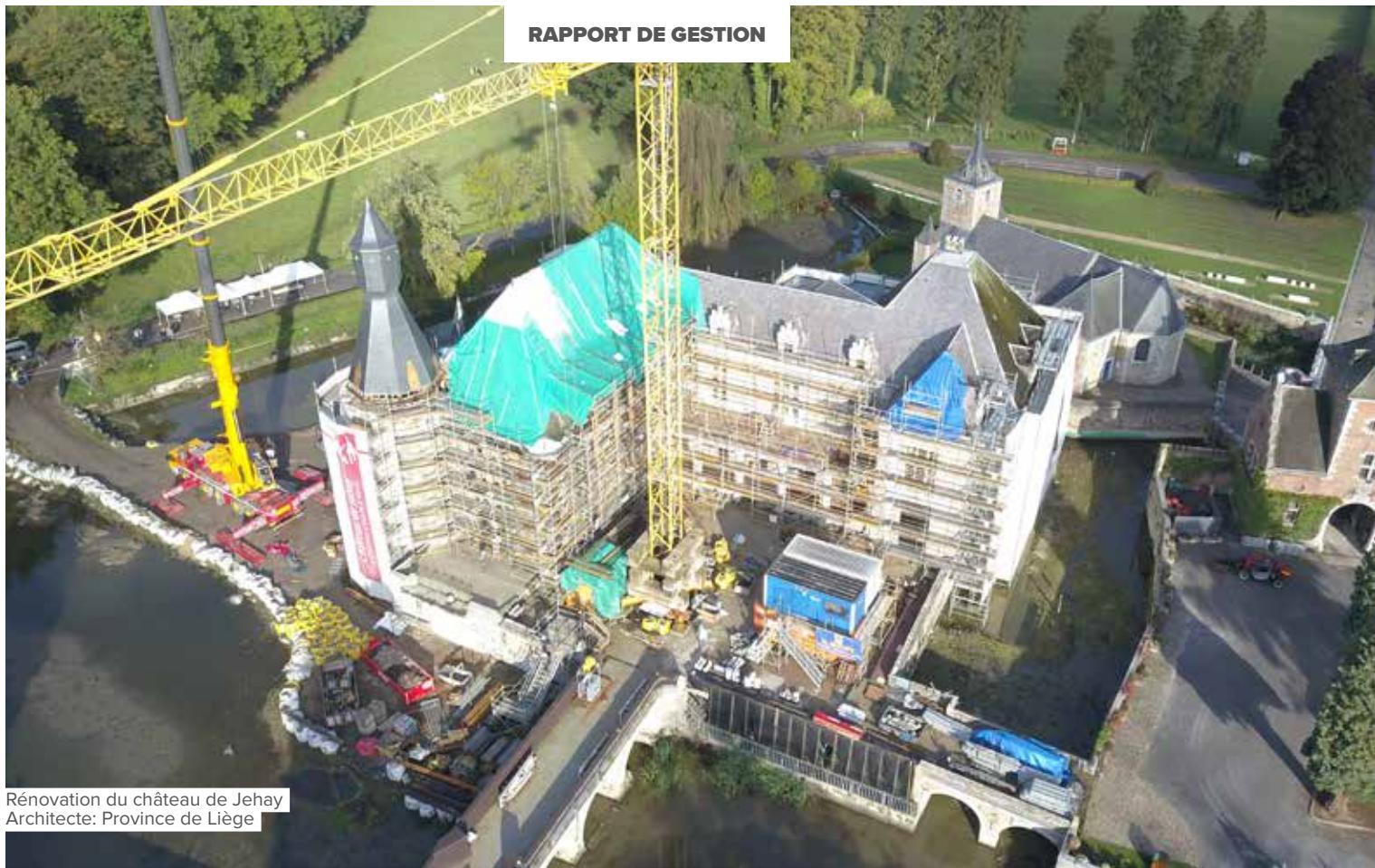
Réunions du comité de rémunération

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération

complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Réunions du comité de nomination

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.



Rénovation du château de Jehay
Architecte: Province de Liège

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable

au sein du Groupe repose sur les éléments suivants:

- Respect des règles et principes comptables;
- Communication des informations financières du Groupe;
- Procédure budgétaire (au moins semestrielle);
- Reporting régulier (au moins trimestriel);

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. Informations sur les risques

Risques opérationnels

Construction

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat.

Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit:

- Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier. La société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du

Les charpentes et flèches du château de Jenay ont été démontées, restaurées au sol dans les douves pour être ensuite remises en place en une seule pièce



maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité;

- Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage: afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct a recours aux services de bureaux d'études et de stabilité externes;
- Risque de délai: afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage;

■ Risque de qualité: les sociétés du Groupe possèdent les certifications ISO 9001 et 14001. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants;

■ Garantie décennale: cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance;

■ Risque humain: le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

Conjoncture

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.



Encadrement et main-d'œuvre

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

Risques juridiques

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges

significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction. Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance «Tous risques chantiers» (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

D'un point de vue opérationnel, le Groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.

Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

Risque de crédit

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un «credit check» du futur client est réalisé et un acompte est demandé. De plus, dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement octroyé pour leur projet. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de



Construction d'un complexe administratif pour la ville de La Bruyère
Architecte: UP Architecture & Conception Association Momentanée

l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi le niveau très confortable du ratio de liquidité au sens large et le faible niveau de dettes financières au 31 décembre 2019.

La liquidité au sens large du Groupe est largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à

court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

Risque du prix des matières premières

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

Risque lié aux marchés financiers

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers

composant le portefeuille titres du Groupe (actions). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en:

- limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes;
- multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe;
- limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dollars et dont la liquidité est importante.

Risques environnementaux

De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le Groupe peut être conduit à manipuler



Construction du hall culturel de Wavre «La Sucrerie»
Architecte: Montois Partners
Photographe: © Georges De Kinder

des matériaux insalubres ou dangereux. Le Groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

Risques des marchés en partenariat public-privé

La réalisation de projets de type DBFM («Design, Build, Finance, Maintain) amène le Groupe à proposer aux pouvoirs publics un financement long terme pour la réalisation du marché. Toutefois, dans ces cas, le Groupe convient avec un organisme financier, dès le dépôt de l'offre, de lui céder la créance vis-à-vis du pouvoir public à la réception provisoire du bâtiment.

4 INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. Structure de l'actionnariat

Au 24 avril 2020, date de publication du présent rapport annuel, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du Groupe Moury Construct se présente comme repris en page 23.

4.2. Actions propres

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 830 actions pour un total de € 125.740,73 au 31 décembre 2019 (contre 50 actions au 31 décembre 2018). Le 5 avril 2019, Moury Construct a acquis, sur Euronext Brussels, 780 actions propres, pour un prix de € 156 par action.

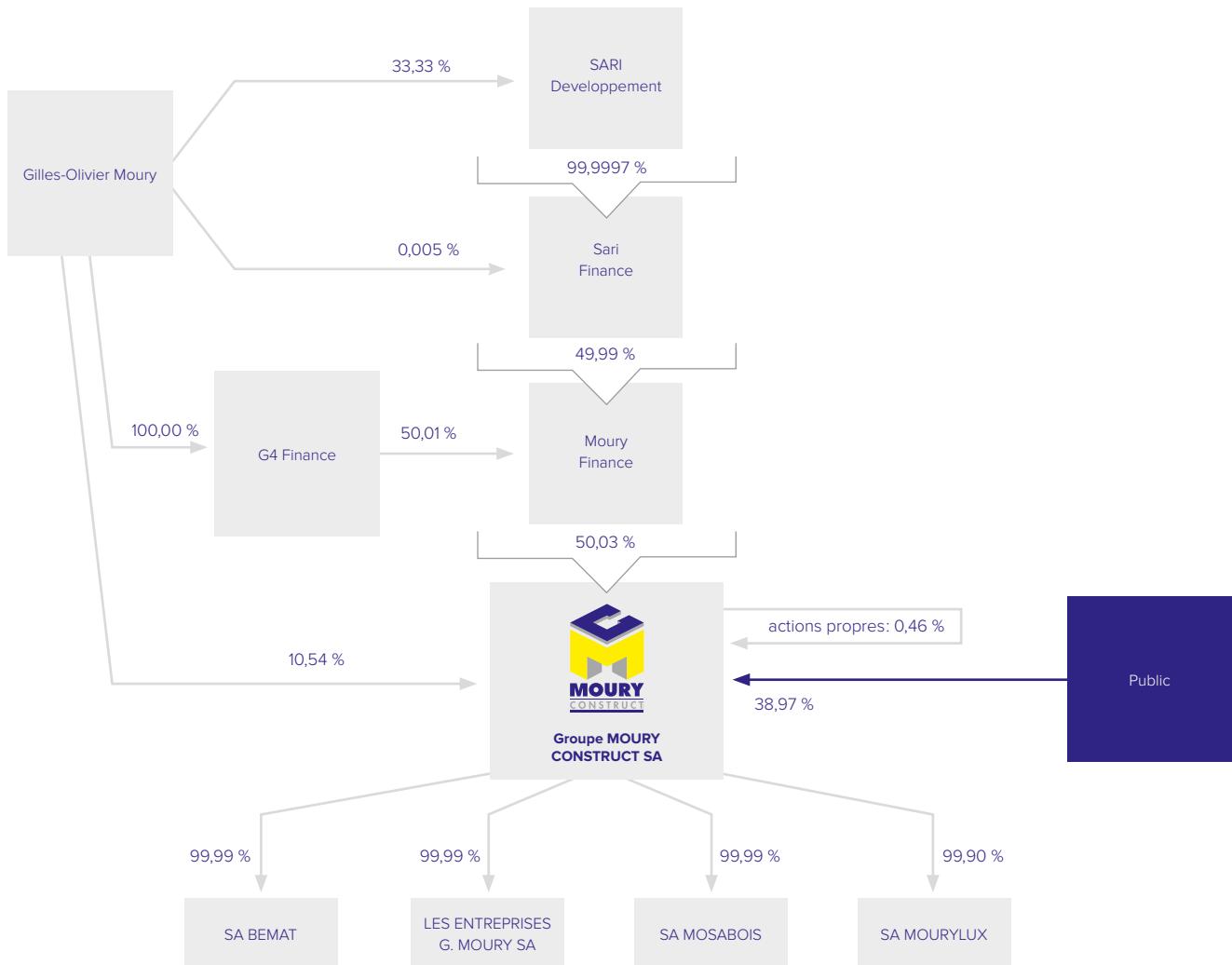
Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2019, il a

été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans à dater du 21 juin 2019, à l'acquisition et l'aliénation, en bourse, à concurrence d'un nombre maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre d'actions émises, soit septante-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq (79.285) actions. L'acquisition et l'aliénation ne pourront se faire à un prix inférieur à un euro ni à un prix supérieur de vingt pour cent à la moyenne des dix derniers cours de bourse. La fixation des conditions et les modalités de ce rachat sont faites conformément à l'article 7:215 du Code des Sociétés et des Associations.

4.3. Informations dans le cadre de l'article 34 de l'a.r. du 14 novembre 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de

Structure simplifiée de l'actionnariat



Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007:

- Le capital social s'élève à € 23.745 milliers et est représenté par 396.426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.
- À la connaissance de Moury

Construct SA, il n'y a pas d'accord formel entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable en particulier le Code des sociétés et des Associations ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.
- Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire 28 mai 2019, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut

procéder pendant une période de 5 ans prenant le cours le 21 juin 2019, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79.285 actions. Au 31 décembre 2019, Moury Construct SA détient 830 actions propres.

- Il n'y a pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.



5 DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA était composé comme suit au cours de l'exercice 2019:

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Sari Finance SA représentée par M. Georges Moury	Président – Administrateur exécutif	Non indépendant	Jusqu'au 14 août 2019
M. Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Jusqu'au 27 mai 2019
G4 Finance SA représentée par M. Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	A partir du 28 mai 2019
VF Consult SPRL représentée par M. Francy Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Consignes SA représentée par M. Michel Mikolajczak	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
M. Jean-Pierre Barbarin	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Mme Françoise Belfroid	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice



Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement de sept administrateurs.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Depuis le 1^e janvier 2017, l'article 7:86 du Code des Société et des Associations est d'application ce qui signifie qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration doivent être de sexe différent de celui des autres membres.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Rôle

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatifs, susceptibles de modifier la structure de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la

Société en assurant le leadership entrepreneurial ainsi que l'évaluation et la gestion des risques.

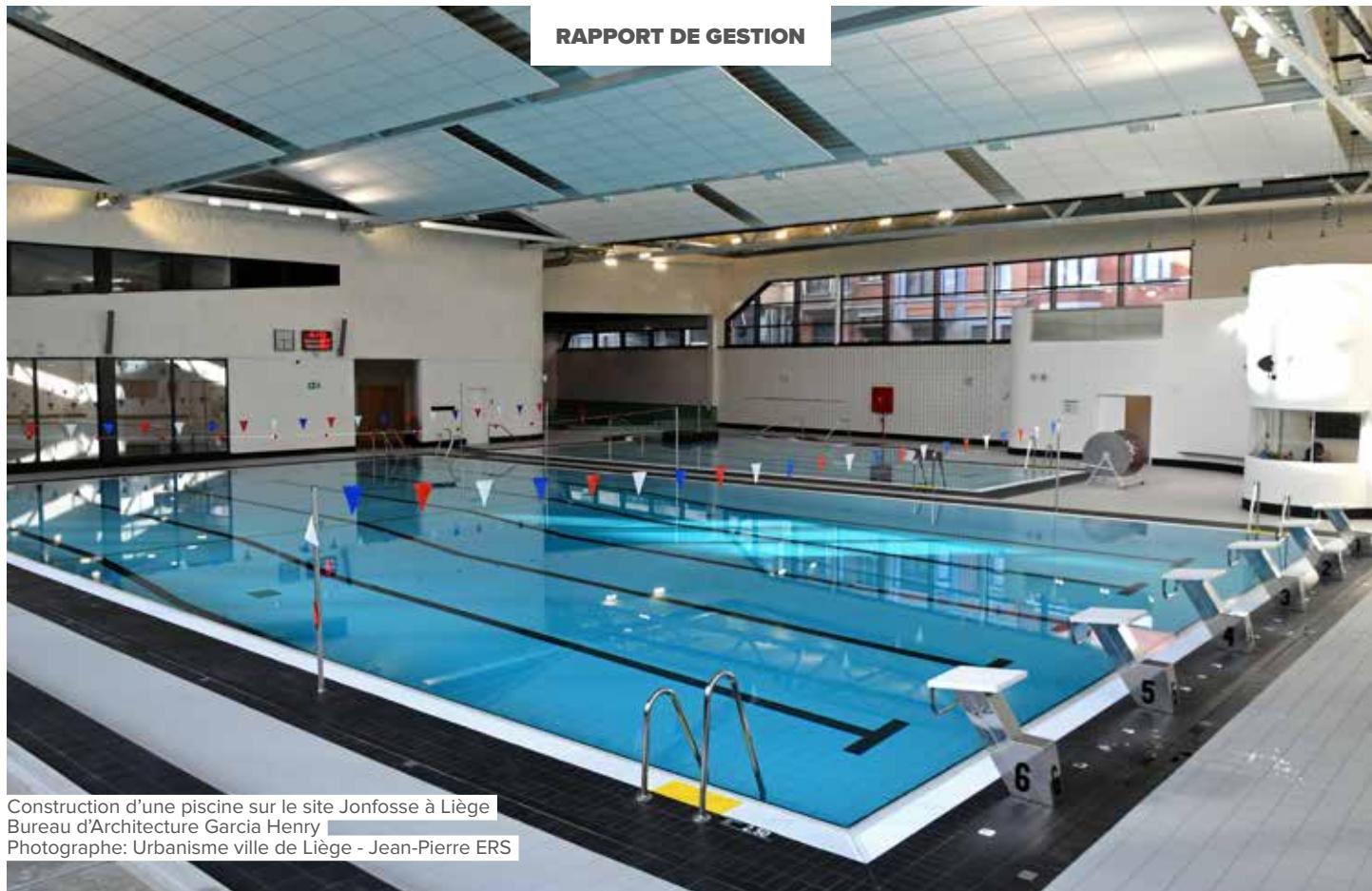
Compétences

Le Conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

Fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faîtier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme



mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni formellement quatre fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu de temps à autre afin d'examiner les projets particulièrement importants.

Mode de prise des décisions

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont

annexés au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération. Les procès-verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et les responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

Nom de l'administrateur

Présence / Nombre de séances

Sari Finance SA – représentée par M. Georges Moury, Président	3/4
M. Gilles-Olivier Moury / G4 Finance SA	4/4
VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens	4/4
Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak	4/4
M. Jean-Pierre Barbarin	4/4
Mme Françoise Belfroid	3/4
Moury Finance SA – représentée par Mme Nathalie Thunus	3/4

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. Comité d'audit

Composition du comité d'audit

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean Pierre Barbarin, Président, VF Consult sprl représentée par Monsieur Francy Lemmens et Consiges SA représentée par M. Michel Mikolajczak.

Le Comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 7:99 du Code des sociétés et des Associations, au moins un membre du Comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant.

Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le Comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du Groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

Fonctionnement du comité d'audit

Rôle

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes:

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés;
- Suivi de l'audit interne;
- Examen et suivi de l'indépendance du commissaire

et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Société.

Fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an: d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit. Toutefois, en 2019, le Commissaire a été présent aux deux comités d'audit de l'année.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration

est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2019, chaque fois avec la présence du Commissaire:

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
M. Jean-Pierre Barbarin - Président	2/2
VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens	2/2
Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak	2/2

5.3. Comité de nomination

Composition du comité de nomination

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui. Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. A ce jour, les membres sont: Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, G4 Finance SA représentée par Gilles-Olivier Moury (en remplacement de Sari Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury) et VF Consult sprl représentée par Monsieur Francy Lemmens.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Consiges, représentée par Monsieur Michel Mikolajczak.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Fonctionnement du comité de nomination

Rôle

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination. Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

Fonctionnement

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité de nomination s'est formellement réuni une fois au cours de l'année 2019.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak	1/1
Sari Finance SA – représentée par M. Georges Moury	1/1
VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens	1/1

5.4. Comité de rémunération

Composition du Comité de rémunération

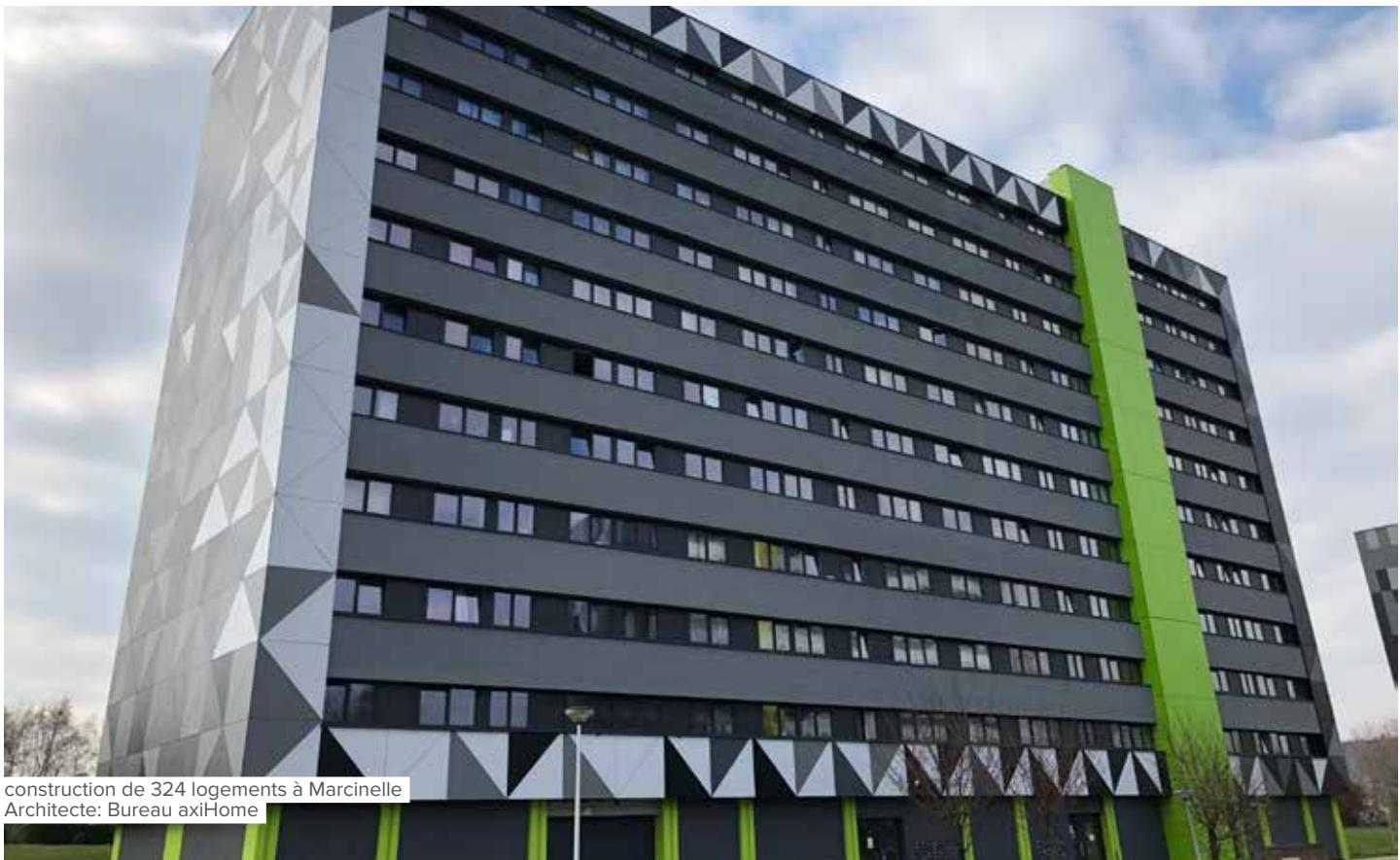
Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants, qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

À ce jour, les trois membres sont Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, VF Consult sprl représentée par Monsieur Francy Lemmens et Monsieur Jean-Pierre Barbarin.

La présidence du Comité de rémunération est assurée par un administrateur non exécutif, VF Consult, représentée par Monsieur Francy Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.



Fonctionnement du Comité de rémunération

Rôle

Sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes:

- Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'administration aux actionnaires;
- Formuler des propositions au Conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent

et qui doivent être soumises par le Conseil d'administration aux actionnaires;

- Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le Conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise;
- Commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires

Fonctionnement

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa, du Code des Sociétés et des Associations, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2019.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens	2/2
Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak	2/2
M. Jean-Pierre Barbarin	2/2



6 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. Politique de rémunération

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisation et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles.

Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. Déclaration sur la politique de rémunération des administrateurs exécutifs, des managers exécutifs, et des autres dirigeants

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2019 au dirigeant principal (Président du Conseil d'Administration jusqu'à son décès et Administrateur délégué ensuite), aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit:

En milliers d'EUR	Dirigeant principal	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	176	455	261
Rémunération variable	2	7	9
Plan de pension	19	77	36
Autres composantes de la rémunération	30	34	24

Les «Managers exécutifs» sont les administrateurs des sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le Code des sociétés et des Associations.

Les «Autres dirigeants» ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du Code des sociétés et des Associations, la direction générale des filiales et du Groupe.

La rémunération variable concerne, en 2019, les jetons de présence au Conseil d'administration, les primes à l'innovation et les primes «CCT 90». Les règles d'octroi des primes «CCT 90» sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la rentabilité.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies. En 2019, il a été octroyé un nouveau plan de pension à des personnes de la catégorie «Autres dirigeants» avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Ceci explique l'augmentation importante de ce poste.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe ainsi que des avantages en nature octroyés tels que l'octroi de chèques repas, la mise à disposition d'une voiture de société et d'un GSM, etc.

6.3. Déclaration sur la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intérêt à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence:



- de € 500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit;
- de € 1.000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit:

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
M. Jean-Pierre Barbarin	1.500	2.000	3.500
Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak	1.500	1.000	2.500
VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens	1.500	1.000	2.500
Moury Finance SA – représentée par Mme Nathalie Thunus	1.000	-	1.000
Mme Françoise Belfroid	1.000	-	1.000

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. Informations sur les actions et les options sur actions

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. Informations sur les indemnités de départ

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. Informations sur les droits de recouvrement de la rémunération variable

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLES CONSOLIDÉS DU GROUPE MOURY CONSTRUCT

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants:

<i>En milliers d'EUR</i>	2019	2018	<i>Variation 19-18</i>
Chiffre d'affaires	126.814	111.367	13,9 %
Résultat opérationnel	7.596	6.193	22,7 %
Résultat financier	332	36	822,2 %
Résultat des participations mises en équivalence	-12	-9	33,3 %
Résultat avant impôt des opérations en continuité	7.916	6.220	27,3 %
Impôts sur le résultat	-1.901	-1.858	2,3 %
Résultat net de l'exercice	6.015	4.362	37,9 %
Autres éléments du résultat global	0	0	
Résultat global de l'exercice	6.015	4.362	37,9 %
■ Part du groupe	6.015	4.362	37,9 %
■ Intérêts minoritaires	0	0	

Le chiffre d'affaires est en croissance de 13,9 % à € 126,8 millions au 31 décembre 2019 contre 111,4 millions pour l'année 2018.

Le résultat opérationnel s'élève à € 7,6 millions au 31 décembre 2019 contre € 6,2 millions lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 22,7 %.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 5,9 % au 31 décembre 2019 (contre 5,53 % au 31 décembre 2018).

Le résultat financier s'élève à € 0,3 million au 31 décembre 2019.

Le résultat net de l'exercice s'élève à € 6 millions au 31 décembre 2019 contre € 4,4 millions à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 37,9 %.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la «Trésorerie et équivalent de trésorerie» et les «Autres actifs financiers courants» détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 46,6 millions au 31 décembre 2019 (soit environ € 117,5 par action) à comparer avec € 39,1 millions au 31 décembre 2018.



CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2019	2018	Var 19-18
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faîtier)	29	0,0 %	0 0,0 % NS
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	81.944	64,9 %	70.066 62,9 % 17,0 %
S.A. BEMAT	42.265	33,1 %	34.739 31,2 % 21,7 %
S.C. MOSABOIS	1.289	1,0 %	1.069 1,0 % 20,6 %
S.A. MOURYLUX	1.287	1,0 %	5.493 4,9 % -76,6 %
TOTAL	126.814	100,0 %	111.367 100,0 % 13,9 %

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2019	2018
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faîtier)	136	-15
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	3.095	2.260
S.A. BEMAT	2.492	2.130
S.C. MOSABOIS	60	225
S.A. MOURYLUX	244	-230
S.A. LIEGE PROMOTION	-3	-7
S.A. PISCINE JONFOSSE	-9	-1
TOTAL	6.015	4.362

L'augmentation du chiffre d'affaires global du groupe entre l'année 2018 et l'année 2019 (+13,9 %) a été principalement générée par les deux filiales prépondérantes: Les Entreprises Gilles Moury et Bemat. Ces deux filiales contribuent à elles seules à 93 % du résultat annuel du groupe.

La contribution en 2019 du holding faîtier au résultat global du Groupe résulte de l'impact positif de son résultat financier.

La contribution négative en 2018 de Mourylux au résultat global du Groupe résultait de difficultés rencontrées sur un chantier en cours de réalisation. En 2019, des mesures ont été prises et des accords trouvés afin d'améliorer la situation.



COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS STATUTAIRES DE LA SA MOURY CONSTRUCT

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants:

En milliers d'EUR	2019	2018	Var 19-18
Ventes et prestations	594	625	-5,0 %
Résultat d'exploitation	-52	-22	136,4 %
Résultat financier	7.401	933	693,2 %
Résultat avant impôts	7.349	911	706,7 %
Résultat de l'exercice	7.334	910	705,9 %
Capitaux propres	36.566	31.699	15,4 %
Total bilan	39.793	36.533	8,9 %

En tant que holding faîtier du Groupe Moury Construct, le résultat d'exploitation de la Société est principalement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe (€ 565 milliers au 31 décembre 2019), de rémunérations d'administrateurs et de personnel (€ 399 milliers au 31 décembre 2019), de frais informatiques refacturés aux filiales du groupe (€ 154 milliers au 31 décembre 2019) et de frais de fonctionnement divers (€ 93 milliers au 31 décembre 2019). Le résultat financier est composé des dividendes décrétés et payés par les différentes filiales en 2019 (€ 7.600 milliers au 31 décembre 2019 contre € 870 milliers l'exercice précédent), de réductions de valeur sur le portefeuille financier (€ 302 milliers) et d'autres résultats financiers (gain de € 103 milliers au 31 décembre 2019).

SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

En date du 25 juin 2019, Moury Construct a octroyé une avance de € 1,1 million à Moury Promotion SA. A cette date, Messieurs Georges et Gilles-Olivier Moury étaient administrateurs de Moury Promotion SA. De plus, Monsieur Georges Moury en était l'actionnaire ultime. Par conséquent, cette opération a été validée par le conseil d'administration du 26 septembre 2019 et les conditions applicables au prêt ont été fixées par les administrateurs non concernés par le conflit d'intérêt.

Extrait du procès-verbal du 26 septembre 2019 concernant le conflit d'intérêt:

Madame Laschet rappelle qu'en janvier 2016, Moury Construct a avancé un montant de € 1 million à Moury Promotion pour le projet Domaine de la Sarte (32 appartements à Embourg). Ceci est relatif à un chantier de construction des Entreprises Gilles Moury. Ce prêt est rémunéré à Euribor +75 bps avec une échéance au 31 décembre 2019.

Monsieur Gilles-Olivier confirme que la commercialisation du projet est bonne: plus de 60 % est vendu.

Le 25 juin 2019, Moury Construct a prêté un montant de € 1,1 million à Moury Promotion afin de lui permettre d'acquérir le foncier Luxauto avec Federale Real Estate pour y construire un immeubles à appartements face Meuse, dans un endroit idéalement situé à Liège. La construction de cet immeuble à appartements sera réalisée par les Entreprises Gilles Moury. Les conditions de ce prêt doivent être définies lors du présent conseil.

Les administrateurs demandent des informations sur les comptes de Moury Promotion et sur sa santé financière. Moury Promotion dispose de € 3 millions de fonds propres et réalise un résultat net de € 0,6 million au 31 décembre 2018. Un large échange intervient.

Monsieur Gilles-Olivier Moury n'intervient pas dans les débats relatifs aux conditions du prêt.

Le Conseil décide que le prêt aura une durée de 4 ans et sera rémunéré à un taux fixe de 1,10 %. Ceci se justifie car les taux à 4 ans sont négatifs et que les marges pratiquées par les banques à l'heure actuelle tournent autour de 1 % avec un taux d'intérêt flooré à 0 %.

Pour le prêt de 2016 relatif au Domaine de la Sarte, les administrateurs (hors Gilles-Olivier Moury) décident d'accorder un report d'échéance du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Aucune circonstance spécifique susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est connue à ce jour. Toutefois, nous nous référerons au point 3.2 du rapport de gestion qui détaille les risques auxquels le groupe doit faire face et au point relatif aux événements postérieurs à la clôture qui se trouve en page 37 du présent rapport.

INDÉPENDANCE ET COMPÉTENCE DU COMITÉ D'AUDIT

Monsieur Barbarin est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.

Le conseil atteste de l'indépendance du comité d'audit et de la compétence de Monsieur Barbarin en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISÉS PAR LE GROUPE

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point 3.2. ci-dessus.



MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2019.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Sans objet.

PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 26 mai 2020 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires le paiement d'un dividende brut de € 6,25 par action (contre € 5,20 par action l'exercice précédent), soit un dividende net de € 4,375.

Le rendement dividendaire brut par rapport au cours de clôture de l'action Moury Construct au 31 décembre 2019 (€ 158) s'élève à 4,0 %.



Construction d'une maison de repos et de soins pour Vivalia à Virton
Altema+ Architecture

INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES

La filiale, les Entreprises G Moury SA, suite à la fusion par absorption avec effet au 1^{er} janvier 2010, a intégré deux succursales nommées «Mosafer» et «Beerts» qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le Conseil n'a pas eu connaissance à ce jour d'événements qui seraient survenus après le 31 décembre 2019 et qui pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2019.

La crise du Covid-19 à laquelle nous sommes confrontés actuellement impactera le niveau d'activité ainsi que le résultat opérationnel de la société. Nous ne sommes actuellement pas en mesure d'évaluer l'impact de cette crise car elle dépendra de la durée des mesures de confinement imposées par le gouvernement.

Presque la totalité des chantiers du groupe Moury Construct ont été mis à l'arrêt en date du 19 mars 2020, date à laquelle les mesures imposées par le gouvernement ont rendu impossible l'exécution des chantiers (mesures de distanciation, arrêt d'activité des fournisseurs et sous-traitants).

La totalité du personnel a donc été mis progressivement en chômage pour force majeure 'covid19' à partir du 20 mars 2020.

Vu notre carnet de commandes élevé et notre solide situation financière, le groupe Moury Construct continuera à faire face à ses engagements et est serein concernant la reprise de l'activité.

Le Conseil estime que la crise du Covid-19 n'a pas d'incidence significative sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2019 et confirme le maintien des règles d'évaluation de continuité.

PRÉVISIONS 2020

Fort d'une situation financière solide et d'un carnet de commandes élevé à € 151,2 millions au 31 janvier 2020, Moury Construct entame l'année 2020 avec sérénité.

Parmi les commandes récentes nous relevons notamment:

- l'extension et la rénovation du CHU Tivoli à La Louvière, la construction d'un atelier de réparation d'autobus pour le TEC à Flawinne;
- et en association momentanée la restauration de la grande verrière classée du CHU de Liège.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'EUR)

2016	98.327	
2017	97.028	
2018	111.367	
2019	126.814	+13,9 %

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE PAR ACTION¹

(EN EUROS)

2016	83,6	
2017	103,0	
2018	98,6	
2019	117,5	+19,1 %

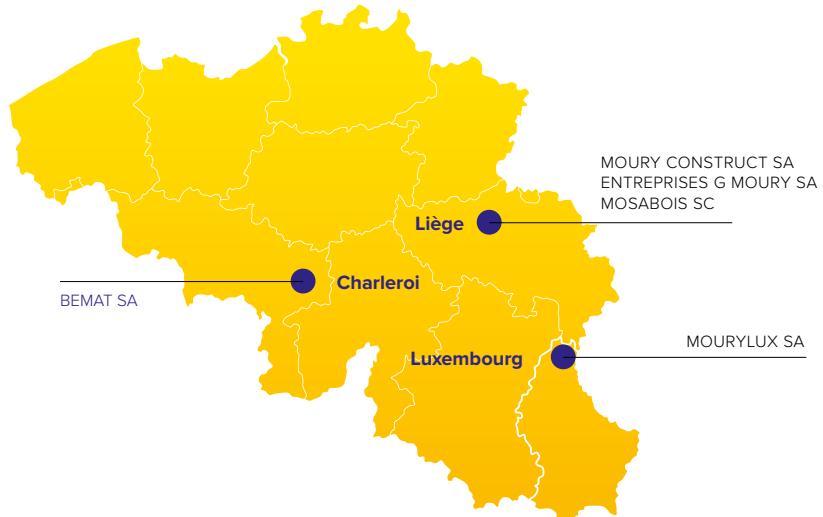
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION

(EN EUROS)

2016	10,0	
2017	9,3	
2018	11,0	
2019	15,2	+38,2 %

1 Calculé comme la somme de «Trésorerie et équivalents de trésorerie» et du portefeuille titres classé en «Autres actifs financiers courants».

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



LES ENTREPRISES G MOURY SA

99,99 % CONTRÔLE
99,99 % INTÉRÊT



SUCCURSALE BEERTS

(SUCCURSALE DES
ENTREPRISES G MOURY SA)



BEMAT SA
99,99 % CONTRÔLE
99,99 % INTÉRÊT



MOURYLUX SA
99,90 % CONTRÔLE
99,90 % INTÉRÊT



Groupe MOURY CONSTRUCT SA

CONTRACTING

PARACHEVEMENT



MOSABOIS SC
99,99 % CONTRÔLE
99,99 % INTÉRÊT



SUCCURSALE
MOSAFER
(SUCCURSALE DES
ENTREPRISES G MOURY SA)

ACTIVITÉS DU GROUPE

GM



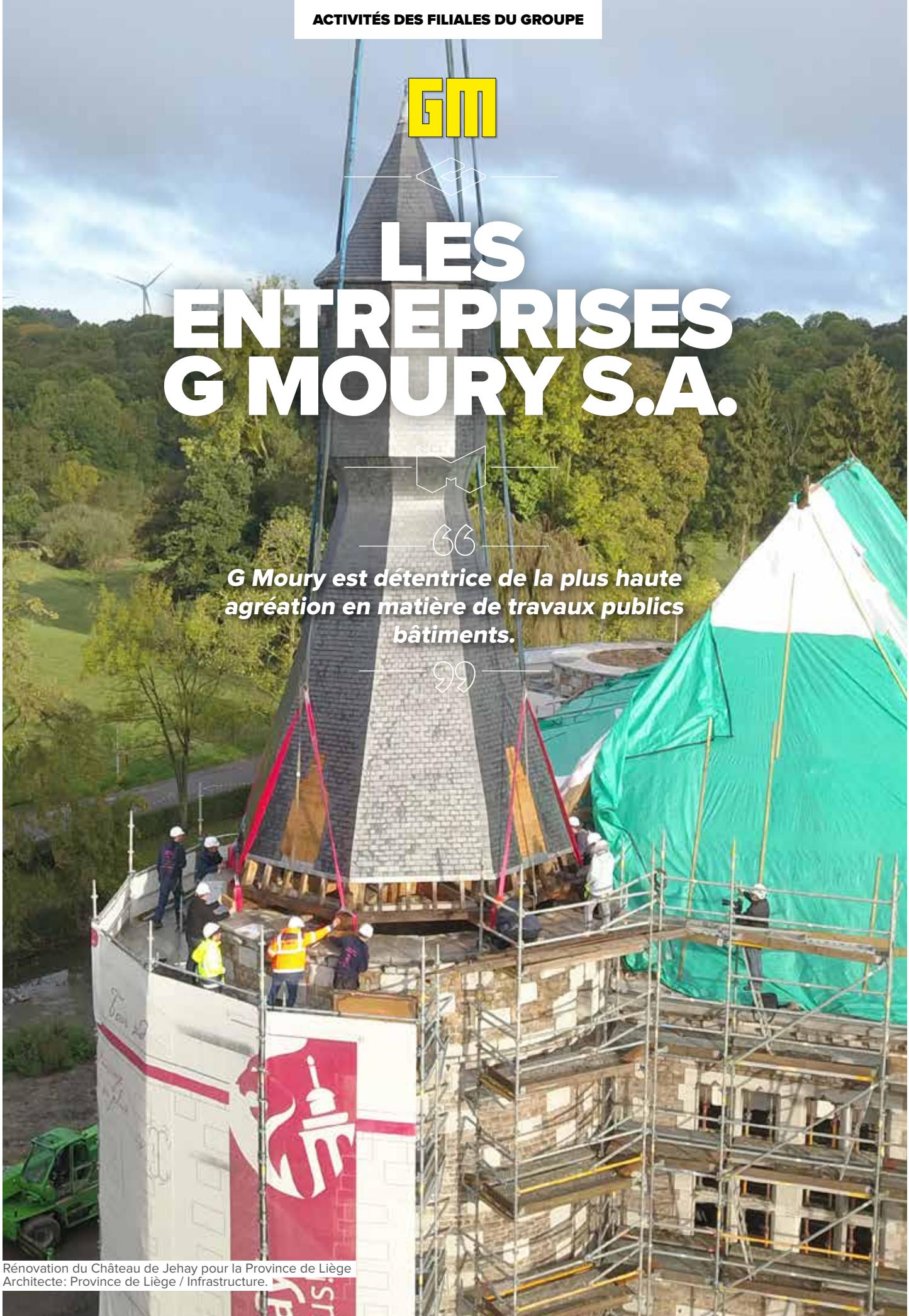
LES ENTREPRISES G MOURY S.A.



66

**G Moury est détentrice de la plus haute
agrégation en matière de travaux publics
bâtiments.**

99



Rénovation du Château de Jehay pour la Province de Liège
Architecte: Province de Liège / Infrastructure.

La SA les Entreprises G Moury SA est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agrégation en matière de travaux publics bâtiments, classe 8D, délivrée le 4 juillet 2018 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité. De plus, elle détient les agrégations classe 6D24 (rénovation), 5E (génie civil), 5G (terrassement), 1D7 (ferronnerie) et 1D20 (menuiserie métallique).

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construit une excellente réputation dans son secteur et a accumulé des références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années, en société momentanée, la construction des bureaux de la SA EVS au Sart-Tilman et du siège social de la SA Mithra Pharmaceuticals à Grâce-Hollogne, la construction du centre aquatique Wetzlarbad à Eupen et de la piscine Jonfosse ainsi que la construction du hall culturel La Sucrerie à Wavre.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 91.105 milliers au 31 décembre 2019 contre € 78.023 milliers au 31 décembre 2018, soit en augmentation de 17 %.

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 88.019 milliers au 31 décembre 2019 contre € 74.971 milliers au 31 décembre 2018, soit en augmentation de 17,4 %.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 3.086 milliers au 31 décembre 2019 et est stable par rapport à l'exercice précédent. Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / ventes et prestations) s'établit à 3,4 % en 2019.

Il est toutefois à noter qu'en vertu de nos règles d'évaluation le résultat des chantiers est enregistré à l'achèvement des travaux c'est-à-dire à la réception provisoire. Il en résulte un résultat latent supplémentaire de 6.239 milliers qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

Le bénéfice de l'exercice avant impôt s'établit à € 3.187 milliers au 31 décembre 2019.

L'impôt sur le résultat s'élève à € 1.066 milliers en 2019, soit un taux d'imposition effectif de 33,4 %.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 2.118 milliers au 31 décembre 2019 contre € 2.009 milliers au 31 décembre 2018.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE

(Ifrs) (en %)



Patrick COUDIJZER

ADMINISTRATEUR -
DIRECTEUR TECHNIQUE

CHIFFRES-CLÉS (selon les normes belges)

En milliers d'EUR	2019	2018	Var 19-18
Ventes et prestations	91.105	78.023	16,8 %
Résultat d'exploitation	3.086	3.052	1,1 %
Résultat financier	100	-2	NS
Résultat avant impôts	3.186	3.050	4,5 %
Résultat de l'exercice	2.118	2.009	5,4 %
Capitaux propres	7.320	7.202	1,6 %
Total du bilan	62.601	56.846	10,1 %



Construction d'un entrepôt et showroom pour Desco
Greybox Architectures

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes¹ au 31 janvier 2020 s'élève à € 104.462 milliers et concerne essentiellement:

Bâtiments résidentiels

- Construction de deux immeubles d'appartements à Waremme,
- Transformation en logements d'étudiant de l'ancien Institut mécanique situé sur le site du Val Benoit à Liège

Constructions utilitaires

- Construction de deux halls de stockage sur la zone de Liège Airport
- Construction d'une nouvelle aile B6 à l'hôpital Princesse Paola à Marche-en-Famenne
- Construction de bâtiments pour l'IPPP à Fraipont
- Construction d'un nouvel hôtel de police à Dinant en «Design & Build»

En société momentanée

- Avec la SA BPC: rénovation de 397 maisons pour la Maison Sérésienne
- Avec la SA Wust: construction de bâtiments de bureaux et laboratoires pour entreprises actives dans le secteur des Biotechs sur le site hospitalier du Montlegia à Liège
- Avec la SA Wust: restauration de la grande verrière classée du CHU de Liège
- Avec les SA Wust et Galère: réalisation du gros-œuvre fermé pour le Centre urbain de radiothérapie Sainte Rosalie à Liège
- Avec la SA BPC: construction, en design, build & finance, d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site du Val Benoit à Liège loué d'une part au Forem et vendu pour l'autre part à la Province de Liège
- Avec la SA Duchêne: construction de deux maisons de repos dans la région de Virton
- Avec les SA BPC et Galère: construction d'un pôle des savoirs et d'une pépinière d'entreprises sur le site de Bavière à Liège

1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.



Construction de la section « Traduction et Interprétariat »
pour l'Université de Liège
LD2 Architecture

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2019 SONT:

Bâtiments résidentiels

- Rénovation d'un complexe mixte de 44 appartements et commerces Place de la Cathédrale à Liège
- Construction de 37 appartements à la Résidence Baory à Tilff

Constructions utilitaires

- Rénovation énergétique de l'Institut de botanique de l'Université de Liège
- Construction d'une extension au hall omnisport de Fallais
- Construction de l'académie de police à Namur

En société momentanée

- Avec la SA Strabag: construction du hall culturel à Wavre
- Avec la SA Artes TWT: construction et rénovation de bâtiments pour l'Université de Liège (section Traduction-Interprétariat)
- Avec la SA Franki: construction d'une nouvelle clinique vétérinaire pour compte de l'Université de Liège



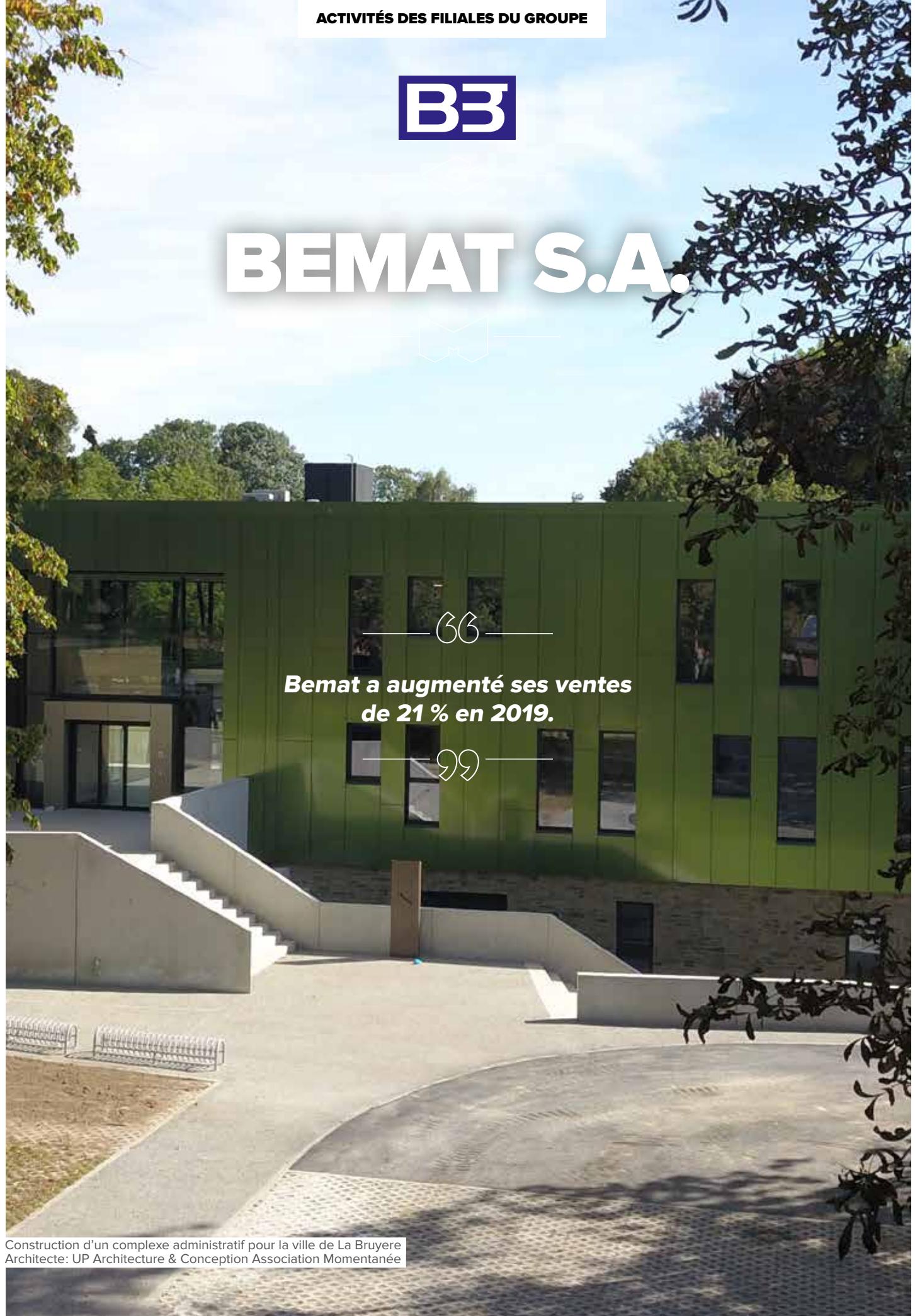
BEMAT S.A.



66

**Bemat a augmenté ses ventes
de 21 % en 2019.**

99



La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés dont le siège social est établi à Gilly. Elle est détentrice de l'agrément en matière de travaux publics bâtiments, classe 7D, délivrée le 23 janvier 2019. De plus, elle détient les agréments 4E (génie civil), 4G (terrassement).

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction de halls passifs et de plusieurs immeubles industriels et de bureaux pour Igretac dont leur siège social.

Bemat S.A. a également réalisé ces dernières années des extensions de magasins pour Delhaize, la rénovation du théâtre de Sambreville, la construction d'un immeuble social pour Tibi, un bâtiment industriel pour Lotus ainsi qu'un immeuble mixte de commerces et appartements à Thuin.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 41.239 milliers au 31 décembre 2019 contre un montant de € 34.095 milliers au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 21 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 2.262 milliers au 31 décembre 2019 contre € 1.447 milliers au 31 décembre 2018. Le ratio de marge nette (ratio «résultat d'exploitation/ventes et prestations») passe de 4,2 % en 2018 à 5,5 % en 2019.

Il est toutefois à noter que, suivant nos règles d'évaluation, le résultat des chantiers est enregistré à l'achèvement des travaux c'est-à-dire à la réception provisoire. Il en résulte un résultat latent supplémentaire de € 3.921 milliers qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

Le résultat net avant impôt s'établit à € 2.271 milliers au 31 décembre 2019 contre € 1.465 milliers au 31 décembre 2018.

Le bénéfice de l'exercice augmente de € 995 milliers en 2018 à € 1.561 milliers en 2019, soit une augmentation de 57 %.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (Ifrs) (en %)



Didier BALÉRIAUX

ADMINISTRATEUR -
DIRECTEUR GÉNÉRAL

CHIFFRES-CLÉS (selon les normes belges)

En milliers d'EUR	2019	2018	Var 19-18
Ventes et prestations	41.239	34.095	21,0 %
Résultat d'exploitation	2.262	1.447	56,3 %
Résultat financier	9	17	-47,1 %
Résultat avant impôts	2.271	1.465	55,0 %
Résultat de l'exercice	1.561	995	56,9 %
Capitaux propres	2.495	2.434	2,5 %
Total du bilan	22.210	19.547	13,1 %

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes¹ au 31 janvier 2020 s'élève à € 46.230 milliers et concerne essentiellement:

Bâtiments résidentiels

- Construction de logements et commerces à Molenbeek pour les Assurances Fédérales
- Construction d'un immeuble de 18 logements pour le Logis châteletain

Bâtiments utilitaires

- Construction d'un immeuble de bureaux pour la FGTB (projet left side business park)
- Construction d'un bâtiment social pour service de collecte et nettoiemment de TIBI
- Rénovation intérieure du bâtiment télécom 1 pour Igretec à Gosselies
- Construction et extension du centre compétence pour le Forem à Mons
- Transformation de deux granges en maison rurale pour la commune de Fosse-la-Ville

En société momentanée

- Avec les SA Duchêne, Koekelberg et Moury: rénovation du palais des expositions à Charleroi
- Avec la SA Moury: extension et la rénovation du CHU Tivoli à La Louvière
- Avec la SA Moury: construction d'un atelier de réparation d'autobus pour le TEC à Flawinne
- Avec la SA Moury: rénovation de 324 logements «cité Parc» pour la Sambrienne à Charleroi



- Avec la SA Moury: restructuration globale du site «la Marlette» englobant la démolition, reconstruction et adaptation pour la fédération Wallonie-Bruxelles
- Avec la SA Moury: Rénovation énergétique de 47 maisons pour la Sambrienne à Mont sur Marchienne
- Avec la SA Moury: démolition et reconstruction d'un centre pour enfants polyhandicapés pour l'asbl Perce-neige à Jambes

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2019 SONT:

Bâtiments résidentiels

- Rénovation de la cité Harmégnie pour la Sambrienne à Charleroi
- Rénovation de 93 logements sociaux à Woluwe pour l'Alliance Bruxelloise Coopérative

En société momentanée

- Avec la SA Lixon: transformation de l'ancien site Unielectrique pour le Réseau d'Énergie de Wavre
- Avec la SA Lixon: construction d'un immeuble pour la Sonaca à Gosselies
- Avec la SA Moury: construction d'une maison de repos à Monceau pour le CPAS de Charleroi
- Avec la SA Moury: construction d'un complexe administratif pour la ville de La Bruyère





MOSABOIS S.C.



66

**Parce que chaque projet est unique,
Mosabois s'adapte aux exigences et
contraintes de ses clients en veillant
toujours à respecter les délais impartis
et à fournir un travail de qualité.**

99

La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosabois) est une entreprise de menuiserie qui détient les agrémentations D5 de classe 5 et D4 de classe 1, délivrées le 24 septembre 2018.

Le siège social est établi à Liège.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosabois a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'élèvent à € 2.543 milliers en 2019, contre € 3.513 milliers pour l'année 2018.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 115 milliers contre € 334 milliers l'exercice précédent.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 85 milliers au 31 décembre 2019.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes¹ au 31 décembre 2019 est de l'ordre de € 1.144 milliers (avec les chantiers à exécuter pour les autres sociétés du groupe) et concerne essentiellement:

- Menuiserie intérieure liée à la construction d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site du Val Benoit à Liège
- Menuiserie intérieure liée à la construction d'une nouvelle aile B6 à l'hôpital Princesse Paola à Marche-en-Famenne
- Menuiserie intérieure liée à la rénovation par Noshaq de la Grand Poste à Liège
- Menuiserie intérieure liée à la rénovation de logements pour la Maison Liégeoise

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2019 SONT:

- Menuiserie intérieure liée à la construction d'immeubles à appartements à la Résidence Baory à Tilff
- Menuiserie extérieure liée à la construction de 48 logements d'étudiants pour l'université de Liège
- Menuiserie intérieure liée à la rénovation d'un complexe mixte de 44 appartements et commerces Place de la Cathédrale à Liège

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE
(Ifrs) (en %)

1,0 %



Daniel BORMANS

DIRECTEUR

CHIFFRES-CLÉS (selon les normes belges)

En milliers d'EUR	2019	2018	Var 19-18
Ventes et prestations	2.543	3.513	-27,6 %
Résultat d'exploitation	115	334	-65,6 %
Résultat financier	-1	1	-200,0 %
Résultat avant impôts	114	335	-66,0 %
Résultat de l'exercice	85	232	-63,4 %
Capitaux propres	769	684	12,4 %
Total du bilan	1.261	2.549	-50,5 %

1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.

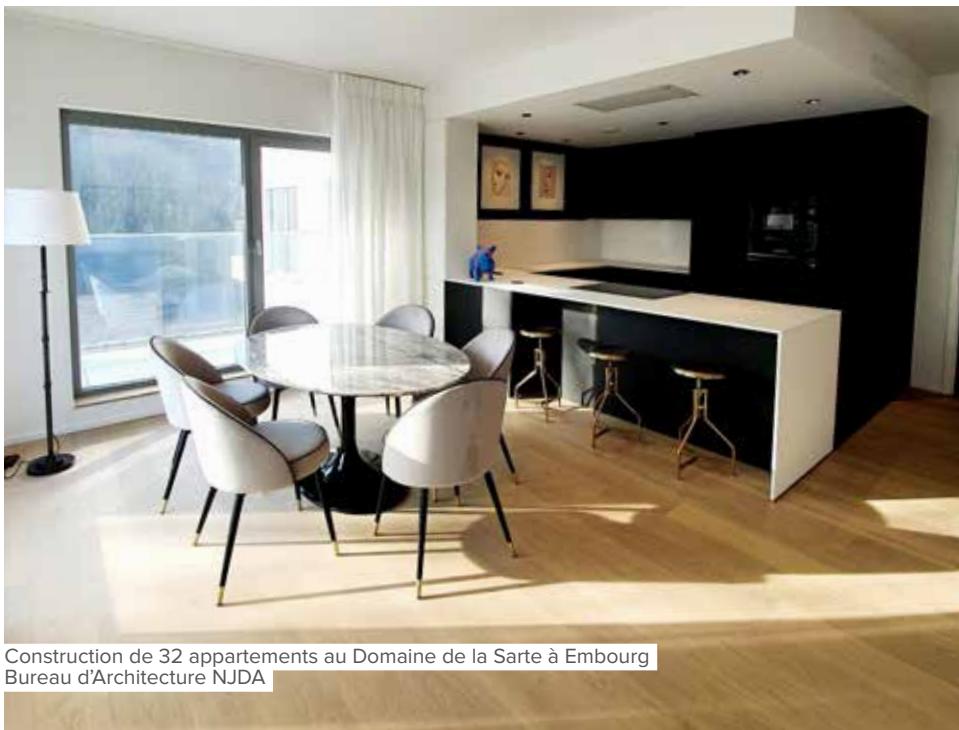
ACTIVITÉS DES FILIALES DU GROUPE



MOURYLUX S.A.



Construction du hall culturel de Wavre «La Sucrerie»
Architecte: Montois Partners
Photographe: © Georges De Kinder



QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE
(Ifrs) (en %)

1,0 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains et la construction d'une brasserie pour le compte d'AB Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'élèvent à € 1.567 milliers en 2019, contre € 5.646 milliers pour l'année 2018.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 302 milliers au 31 décembre 2019.

L'année 2019 est marqué pour l'achèvement de la construction de la brasserie pour le compte d'AB Inbev à Diekirch.

CHIFFRES-CLÉS (selon les normes luxembourgeoises)

<i>En milliers d'EUR</i>	2019	2018	Var 19-18
Ventes et prestations	1.567	5.646	-72,2 %
Résultat d'exploitation	315	-272	-215,8 %
Résultat financier	-13	3	
Résultat exceptionnel	0	0	
Résultat avant impôts	302	-269	-212,3 %
Résultat de l'exercice	302	-269	-212,3 %
Capitaux propres	350	66	430,3 %
Total bilan	1.314	3.154	-58,3 %

1. Le carnet de commandes correspond à la somme de toutes les commandes reçues non encore exécutées ainsi qu'au solde des travaux encore à réaliser sur les commandes en cours.



Construction du hall culturel de Wavre «La Sucrerie» -
Architecte: Montois Partners
Photographe: © Georges De Kinder

RAPPORT FINANCIER



Sommaire

États financiers consolidés (IFRS)	55
État consolidé du résultat global	55
État consolidé de la situation financière	56
État consolidé des flux de trésorerie	58
État consolidé des variations de capitaux propres consolidés	59
Annexes aux états financiers consolidés	60
01. Identification de l'entreprise	60
02. Déclaration de conformité	60
03. Résumé des règles d'évaluation applicables aux comptes consolidés	60
04. Informations sur les secteurs opérationnels	69
05. Liste des entreprises consolidées et des entreprises mises en équivalence	70
06. Chiffre d'affaires	71
07. Autres produits des activités ordinaires	72
08. Autres charges opérationnelles	72
09. Résultat financier	72
10. Résultat global de l'exercice par action	73
11. Immobilisations incorporelles et goodwill	73
12. Immobilisations corporelles	75
13. Actifs non courants détenus en vue de la vente	76
14. Participations dans les sociétés mises en équivalence	76
15. Impôts	76
16. Autres immobilisations financières et autres actifs financiers courants et non courants	78
17. Stocks et contrats de construction	79
18. Clients et autres débiteurs courants	80
19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	80
20. État du capital	80
21. Provisions non courantes	81
22. État des dettes	82
23. Dividendes payés et proposés	83
24. État des plans d'assurances groupe	83
25. Informations sur les participations détenues dans des sociétés contrôlées conjointement	84
26. Information relative à la gestion des risques	84
27. Contrats de location	84
28. Engagements et éventualités	84
29. Informations sur les parties liées	85
30. Informations sur le Commissaire de la SA Moury Construct	87
31. Événements post-clôture	87
32. Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers et sur l'exposé fidèle contenu dans le présent rapport	87
Rapport du commissaire	88
Comptes statutaires de la SA Moury Construct	92
Résumé des règles d'évaluation statutaires	94
Renseignements généraux	95

États financiers consolidés (IFRS)

État consolidé du résultat global

En milliers d'EUR	Annexe	2019	2018
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		128.036	112.052
Chiffre d'affaires	6	126.814	111.367
Autres produits des activités ordinaires	7	1.222	685
CHARGES OPÉRATIONNELLES (-)		-120.440	-105.859
Achats		-104.962	-91.505
Charges de personnel		-12.974	-12.580
Dotation aux amortissements	11,12	-1739	-1111
Dotation, reprise (+) et utilisation (+) de provisions	21	-437	-469
Dotation et reprise de perte de valeur (+)		0	159
Autres charges opérationnelles	8	-328	-353
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		7.596	6.193
RÉSULTAT FINANCIER	9	332	36
Produits financiers		454	212
Charges financières		-122	-176
RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE		-12	-9
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		7.916	6.220
Impôts sur le résultat	15	-1.901	-1.858
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES OPÉRATIONS EN CONTINUITÉ		6.015	4.362
RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS EN DISCONTINUITÉ		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		6.015	4.362
Autres éléments du résultat global		0	0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		6.015	4.362
Part du Groupe		6.015	4.362
Intérêts minoritaires		0	0
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE PAR ACTION	10		
Nombre d'actions de base (en nombre d'actions)		395.596	396.376
Nombre d'actions diluées (en nombre d'actions)		395.596	396.376
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base (en EUR)		15,2	11,0
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée (en EUR)		15,2	11,0

État consolidé de la situation financière

ACTIF (en milliers d'EUR)	Annexe	2019	2018
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et goodwill	11	11.350	11.374
Goodwills		11.305	11.305
Autres immobilisations incorporelles		45	69
Immobilisations corporelles	12	13.157	9.308
Terrains et constructions		3.792	1.720
Installations, machines et outillage		4.041	2.935
Véhicules, mobilier et matériel de bureau		2.365	2.269
Immobilisations en cours de construction		2.959	2.384
Actifs non courants détenus en vue de leur vente	13	40	40
Actifs financiers non courants		40	40
Participations mises en équivalence	14	113	125
Actifs d'impôts différés	15	0	40
Autres immobilisations financières	16	2.209	1.103
Actions		134	126
Prêts		1.106	0
Autres actifs financiers		969	977
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		26.869	21.990
ACTIFS COURANTS			
Stocks et contrats de construction	17	21.276	18.438
Clients et autres débiteurs courants	18	15.748	20.915
Clients		12.998	17.982
Autres débiteurs		2.851	2.933
Autres actifs courants		75	231
Autres actifs financiers courants	16	3.640	3.123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	43.753	36.587
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		84.593	79.294
TOTAL DE L'ACTIF		111.462	101.284

PASSIF (en milliers d'EUR)	Annexe	2019	2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital			
Capital	20	23.745	23.745
Réserves consolidées		29.195	27.295
Actions propres (-)		-125	-3
Capitaux propres du Groupe		52.815	51.037
Intérêts minoritaires		1	1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		52.816	51.038
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières		0	0
Provisions non courantes	21	4.595	4.158
Passifs d'impôts différés		5.062	5.054
Autres passifs non courants		855	688
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		10.512	9.900
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	22	0	0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	22	40.994	35.097
Passifs d'impôts exigibles	22	165	660
Autres passifs courants	22,25	6.975	4.589
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		48.134	40.346
TOTAL DU PASSIF		111.462	101.284

État consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'EUR	Annexe	2019	2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat du Groupe		6.015	4.361
Résultat des Tiers		0	0
Résultat des sociétés mises en équivalence	14	12	9
Dotations aux amortissements	11,12	1.739	1.111
Réductions de valeur actées		0	0
Reprises de réductions de valeur		0	-159
Variation des provisions	21	437	469
Autres variations de la juste valeur des actifs financiers	9,16	-241	17
Plus-values sur cessions d'actifs	7,8,9	-10	0
Moins-values sur cessions d'actifs	7,8,9	0	141
Transferts et prélèvements d'impôts différés	15	48	241
Marge brute d'autofinancement		8.000	6.190
Variation du besoin en fonds de roulement		9.995	-2.259
FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS À L'EXPLOITATION		17.995	3.931
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	-101	-71
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12	-5.000	-3.340
Acquisitions d'autres immobilisations financières	16	-461	-306
Cessions d'immobilisations corporelles	12	155	49
Cessions d'autres immobilisations financières	16	271	265
FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS		-5.136	-3.403
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Acquisition d'actions propres	20	-122	0
Cessions de placements en actifs financiers divers	16	126	0
Remboursement d'emprunts	22	-172	-97
Diminution de la dette liée aux contrats de location		-311	0
Augmentation des prêts accordés	16	-1.100	0
Dividendes versés par la société mère	23	-4.114	-2.061
FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AU FINANCEMENT		-5.693	-2.158
VARIATION DE TRÉSORERIE		7.166	-1.630
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Début d'exercice		36.587	38.217
Fin d'exercice		43.753	36.587
Variation		7.166	-1.630

État consolidé des variations de capitaux propres consolidés

En milliers d'EUR	Capital	Réserves consolidées	Actions propres	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
31 DÉCEMBRE 2017	23.745	24.994	-3	48.736	1	48.737
Réduction de capital				0		0
Résultat de l'exercice		4.361		4.361		4.361
Dividendes distribués		-2.061		-2.061		-2.061
Variation du périmètre				0		0
Autres variations				0		0
31 DÉCEMBRE 2018	23.745	27.295	-3	51.037	1	51.038
Réduction de capital				0		0
Résultat de l'exercice		6.015		6.015		6.015
Dividendes distribués		-4.115		-4.115		-4.115
Variation du périmètre				0		0
Autres variations			-122	-122		-122
31 DÉCEMBRE 2019	23.745	29.195	-125	52.815	1	52.816

Annexes aux états financiers consolidés

01. Identification de l'entreprise

Moury Construct SA est une société de droit belge dont le siège social est situé à 4020 Liège, rue du Moulin 320, au numéro d'entreprise 0 413 821 301.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2020. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 26 mai 2020.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

02. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'informations financières internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables à son exercice comptable démarrant le 1^{er} janvier 2019.

03. Résumé des règles d'évaluation applicables aux comptes consolidés

3.1. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global qui sont repris à leur juste valeur.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Les chiffres publiés peuvent présenter des différences liées aux arrondis.

Les instruments de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnable pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées ou inapplicables.

3.2. RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de l'adoption des normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2019.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice :

- Améliorations annuelles – cycle 2015-2017 (décembre 2017)
- IFRS 9 Instruments financiers - Amendements relatifs aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (octobre 2017)
- IFRS 16 Contrats de location (émission en janvier 2016)
- IAS 19 Avantages du personnel - Amendements relatifs à la modification, réduction ou liquidation d'un régime de retraite à prestations définies (février 2018)
- IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises - Amendements relatifs à des intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (octobre 2017)

➤ IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (juin 2017)

L'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés de Moury Construct hormis l'application des normes IFRS 16 Contrats de location.

IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 a un impact sur les comptes du Groupe. Elle remplace les normes IAS 17 «Contrats de location» et ses interprétations. IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaît un «droit d'usage» à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement de loyers. Cela entraîne simultanément une augmentation des immobilisations corporelles et des dettes financières.

Par ailleurs, la nature des charges encourues évolue ; les charges de loyer opérationnelles sont remplacées par des amortissements sur les droits d'usage et des charges d'intérêt financier sur les dettes associées

Le Groupe a procédé au recensement de ses contrats en cours de location et, pour chacun des contrats¹, a calculé la valeur actuelle nette des paiements futurs suivant les principes suivants :

- À partir du 01/01/2019 pour les contrats existants au 31/12/2018
- À partir de la date de début de contrat pour les contrats entrés en vigueur en cours d'exercice²
- Taux d'actualisation utilisé = Taux auquel la Société aurait emprunté si elle avait fait financer ces investissements sur des lignes de crédits globales (i.e. non spécifiques à chaque bien)³
- Valeur de reconnaissance à l'actif du droit d'usage ainsi reconnu = valeur actuelle nette de la dette de financement calculée
- Plan d'amortissement du remboursement de la dette et du paiement des intérêts sur base des paiements périodiques récurrents
- Amortissement linéaire du droit d'usage sur la durée de vie résiduelle du contrat

Au 31 décembre 2018, le groupe avait des engagements relatifs à des contrats de leasings opérationnels d'un montant de € 681 milliers :

➤ € 526 milliers relatifs à des leasings immobiliers

- Au 31 décembre 2019, un actif immobilisé et une dette de € 339 milliers ont été comptabilisés pour acter au bilan l'actif en location ainsi que la dette restante selon le contrat de location

- Un montant de € 311 milliers relatif au montant payé durant l'année 2019 a été classé en amortissement durant la période
- Au cours de l'année 2019, un leasing immobilier a été prolongé de 6 mois pour un montant de € 124 milliers.

➤ € 127 milliers relatifs à des leasings d'outillage

- Au 31 décembre 2019, aucun montant n'a été comptabilisé au bilan pour ces leasings car cela concerne un seul contrat avec une multitude d'actifs dont la valeur est inférieure à € 5 milliers par unité.

➤ € 28 milliers relatifs à des leasings de matériels roulants :

- Au 31 décembre 2019, les sociétés du groupe n'ont plus de matériels roulant en leasing.

Les états financiers au 31 décembre 2018 n'ont pas été modifiés pour tenir compte de l'application de cette nouvelle norme. Les effets cumulatifs ont été pris en compte à partir du 1^{er} janvier 2019.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cet exercice

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2019 et/ou pas encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2019.

- Amendements aux 'References to the Conceptual Framework in IFRS Standards' (mars 2018)
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises – Amendements relatifs à la définition d'une entreprise (octobre 2018) *
- IFRS 17 Contrats d'assurance (émission en mai 2017) *
- IAS 1 Présentation des états financiers – Amendements relatifs à la définition du terme «significatif» (octobre 2018)
- IAS 1 Présentation des états financiers – Amendements relatifs à la classification des dettes (janvier 2020) *
- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Amendements relatifs à la définition du terme «significatif» (octobre 2018) *
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – réforme du benchmark des taux d'intérêt (septembre 2019)*

Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1^{er} janvier 2019, et n'ayant pas été appliquées de manière anticipative au 31 décembre 2019.

1 Hormis pour les outillages car cela concerne un seul contrat avec une multitude d'actifs dont la valeur est inférieure à € 5 milliers par unité

2 Non applicable car pas de nouveau contrat en 2019

3 Pas d'actualisation appliquée car l'impact n'est pas significatif

* Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2019

3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (prix du marché, taux d'intérêts, taux de change...).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le Groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas et basées sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la durée du contrat et peuvent engendrer des variations sur les résultats futurs.

Dans l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction, les principales estimations sont les suivantes :

- le rendement de la main d'œuvre,
- le délai de construction,
- la marge sur les commandes aux sous-traitants éventuels,
- la révision des prix en marché public,
- la valorisation des malfaçons ou litiges identifiés.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwills, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent les estimations

des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison et les estimations des conclusions des litiges et contentieux en cours.

3.4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

3.5. FILIALES

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles Moury Construct détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou encore dans lesquelles elle détient le pouvoir, directement ou indirectement de contrôler la politique financière et opérationnelle avec comme objectif d'obtenir des avantages de ces activités. La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où le Groupe Moury Construct perd le contrôle.

3.6. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ACTIVITÉS CONJOINTES

Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables similaires.

Activité conjointe

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et obligations directes au titre de passifs de l'entité. Lorsqu'une entité du Groupe entreprend ses activités dans le cadre d'une entreprise commune, le Groupe, à titre de coparticipant, doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont classées parmi les activités conjointes.

Les états financiers des activités conjointes sont préparés à la même date de clôture que celle de la société mère et sur base de principes comptables uniformes.

3.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des «Goodwills» sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

	Taux	Valeur résiduelle
Logiciels	100 %	0 %

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

3.8. GOODWILL

Le «Goodwill» représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels.

Le «Goodwill» n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel à la date de clôture (ou à une date antérieure s'il existe des indices de perte de valeur) afin de déterminer s'il existe une indication qu'il a perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés en utilisant un taux d'intérêt après impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel (OLO 10 ans) et les risques spécifiques liés à l'actif (prime de risque, spread, bêta, prime d'illiquidité).

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable du goodwill dépasse la valeur recouvrable de ses unités génératrices de trésorerie. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

Si la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables ainsi que des passifs éventuels de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent («goodwill négatif») est comptabilisé immédiatement dans l'état du résultat net. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel la perte a été constatée.

3.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments corporels détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont reprises à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations de valeur. Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine et les coûts accessoires directs comme par exemple les taxes non recouvrables, les frais d'installation ou le transport.

Les dépenses ultérieures éventuelles ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, ou les dépenses effectuées afin de maintenir les avantages futurs attendus du niveau normal de performance sont comptabilisés directement en charges. Par contre, les dépenses de remplacement des composants essentiels sont comptabilisées comme immobilisations dès que les critères définissant les éléments d'actif sont rencontrés. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire prorata temporis sur base d'une estimation de la durée d'utilité de l'immobilisation en question.

Une autre méthode d'amortissement peut être utilisée à condition qu'elle reflète de manière plus appropriée le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont générés. Lors de chaque clôture, le Groupe procède à une analyse des immobilisations corporelles et de leur valeur résiduelle.

Les réévaluations postérieures à la comptabilisation initiale concernent uniquement les terrains et proviennent de la transition aux normes IAS-IFRS.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants et en tenant compte des valeurs résiduelles suivantes :

	Taux	Valeurs résiduelles
Terrains	0 %	
Bâtiments industriels	3 %	10 %
Bâtiments administratifs	3 %	30 %
Gros matériel de chantier	12,5 %	10 %
Petit matériel de chantier	33 %	5 %
Camions rudes utilisations	25 %	10 %
Camions routiers	20 %	10 %
Camionnettes et autobus	25 %	10 %
Voitures	20 %	10 %
Matériel fixe d'atelier	10 %	10 %
Matériel de bureau	20 %	5 %
Mobilier de bureau	10 %	5 %
	100 %	0 %

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des évènements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont enregistrées dans l'état du résultat net.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

3.10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des biens détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Les immeubles de placement se distinguent d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif de l'état de la situation financière. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût et ensuite selon le modèle du coût selon les dispositions de l'IAS 16 (Immobilisations corporelles) relative à ce modèle.

3.11. CONTRATS DE LOCATION

Les actifs détenus en location sont comptabilisés en tant qu'actifs du Groupe (le droit d'usage de l'actif pris en location) au plus bas de la valeur actualisée des paiements futurs minima et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils sont amortis conformément aux règles d'évaluation adoptées par le groupe.

La dette envers le bailleur relative à cet actif est reprise dans l'état de la situation financière en tant qu'emprunt de location. Les charges financières qui représentent la différence entre l'entièreté des obligations de location et la valeur des actifs loués lors de leur comptabilisation initiale sont portées à l'état du résultat net sur la durée du contrat de location. Ces charges sont réparties sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période comptable.

Les locations inférieures à 12 mois et dont la valeur individuelle est de moins de € 5 milliers ne sont pas reprises dans l'état consolidé de la situation financière.

La norme IFRS 16 est applicable au 1^{er} janvier 2019. Les comptes au 31 décembre 2018 n'ont pas été modifiés pour tenir compte de l'application de la nouvelle norme. Les effets ont été pris en compte au 1^{er} janvier 2019.

3.12. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LEUR VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement par sa vente plutôt que par son utilisation continue. Cet actif doit être disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Cet actif est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs ne sont plus amortis.

3.13. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. Le coût d'acquisition des stocks comprend les coûts des matières directes, les coûts directs de salaires ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Lorsque l'identification spécifique n'est pas possible, le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

À chaque date de clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour la réalisation de la vente.

3.14. CONTRATS DE CONSTRUCTION EN-COURS

Les contrats de construction de Moury Construct et ses filiales sont majoritairement des contrats à forfait relatif sur base d'un cahier des charges.

Le montant des contrats de construction en cours est déterminé contrat par contrat.

Les éléments suivants sont compris dans le poste «Contrats de construction en cours» :

- les états d'avancement des chantiers pour lesquels la facture n'est pas émise à la date de clôture,
- les chantiers «(Design) Build and Finance» où le transfert de propriété des constructions a lieu à la réception provisoire.

Les chantiers de promotion où l'acquéreur final n'est pas encore identifié sont classés en «stock en cours de production» ou en «immeubles destinés à la vente» selon si le chantier est finalisé ou non.

La reconnaissance du revenu est détaillée en point 3.22.

3.15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers en portefeuille qui sont détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS 7).

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers non cotés :

- concernant les participations dans des sociétés non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la juste valeur repose sur le coût d'acquisition historique ajusté en fonction des pertes de valeur éventuelles ;
- concernant les créances commerciales, les dettes commerciales et les autres actifs et passifs financiers, les valeurs portées dans l'état de la situation financière correspondent approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière le jour du règlement lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration. Une dette financière est sortie de l'état de la situation financière lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

Actifs financiers

Actifs financiers détenus à des fins de transaction et à leur juste valeur par le biais de l'état du résultat net.

Les actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat net relèvent de cette catégorie. Les profits et les pertes sont constatés dans l'état du résultat net

Prêts et les créances

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les prêts et les créances sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement. Les créances commerciales et les autres créances à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulé sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable. Une perte de valeur sur créances commerciales et sur autres créances à court terme est constatée dans l'état du résultat net lorsque leur valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle des estimations des flux de trésorerie futurs. La perte de valeur est évaluée sur une base individuelle. Les créances commerciales et les autres créances à court terme sont présentées dans l'état de la situation financière nette de toute perte de valeur cumulée.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés dans l'état du résultat net lorsque les placements détenus jusqu'à leur échéance sont sortis de l'état de la situation financière ou lorsqu'ils accusent une perte de valeur, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion de pertes futures attendues non encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (soit le taux d'intérêt calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé dans l'état du résultat net. Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultats pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat net. En ce qui concerne les créances, une provision pour dépréciation est effectuée lorsqu'il existe des indications objectives (telles que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières importantes dans le chef du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de récupérer tous les montants dus dans les conditions initiales de la facture. La valeur comptable de la créance est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Les créances dépréciées font l'objet d'une décomptabilisation lorsqu'elles sont réputées irrécouvrables.

Dettes financières

Prêts et emprunts productifs d'intérêts

Les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont constatés en produits et charges lorsque les dettes sont sorties de l'état de la situation financière, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Dettes commerciales et autres dettes à court terme

Les dettes commerciales et les autres dettes à court terme dépourvues de tout taux d'intérêt stipulés sont évaluées au montant original de la facture ou au montant nominal lorsque l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Dettes de contrats de location

Le traitement des dettes relatives aux contrats de locations est détaillé au point 3.11.

3.16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à court terme de moins de 3 mois, ainsi que des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de fluctuation de valeur.

Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur courte maturité.

3.17. PERTES DE VALEUR

À chaque date de reporting, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'importance de cette perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la poursuite de l'utilisation d'un actif.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuellement, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif appartient. S'il est estimé que la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Cette perte de valeur est immédiatement comptabilisée en charges.

Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs n'a plus de raison d'être, la dépréciation enregistrée sur cet actif (ou sur cette unité génératrice de trésorerie) est reprise afin de ramener cet actif à une valeur correspondant à la nouvelle évaluation de sa valeur recouvrable.

Cependant, la valeur comptable d'un actif ne peut excéder, suite à la reprise d'une perte de valeur, la valeur comptable que celui-ci aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits.

Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe effectue annuellement un test de perte de valeur pour les goodwill.

Une perte de valeur enregistrée sur un goodwill ne fera jamais l'objet de reprise au cours d'un exercice suivant.

3.18. ACTIONS PROPRES

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans l'état du résultat net lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique «Actions propres» et présentées en déduction du total des capitaux propres.

3.19. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le Groupe.

3.20. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Des provisions sont comptabilisées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés qui engendrera une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques afin d'éteindre cette obligation et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture de l'état de la situation financière. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le calcul des provisions est déterminé en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, et le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Les provisions correspondent essentiellement à des provisions pour pertes à terminaison et des provisions dans le cadre de litiges ou contentieux.

Les provisions pour «pertes à terminaison» (contrat déficitaire) concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat négatif, ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent pour l'essentiel des litiges avec des clients, des sous traitants, des co-traitants ou des fournisseurs.

Les provisions pour «restructuration» sont comptabilisées lorsque le Groupe a établi un programme détaillé pour la restructuration et dès que celui-ci a été communiqué aux parties concernées.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une information dans les annexes aux états financiers consolidés.

Suite à l'adoption d'IFRS 15, les provisions pour pénalités de retard dans l'exécution de chantier sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et non plus dans la rubrique « Provisions ».

3.21. PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont dès lors reconnues comme une dépense dans l'état du résultat net au moment où elles sont exposées. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est fourni au personnel.

3.22. PRODUITS RELATIFS AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES

Lorsque les gains et pertes qui résultent d'un contrat de construction peuvent être estimés de manière fiable, les produits et coûts liés aux contrats sont reconnus progressivement dans le compte de résultat, selon le degré d'avancement du contrat à la date de clôture. Le degré d'avancement est basé sur les travaux réellement exécutés à la date de clôture. Plus précisément, il est déterminé sur base de l'avancement, en termes physiques, d'une partie du travail convenu dans le contrat : tous les travaux font l'objet d'un état d'avancement mensuel quantitatif approuvé par le maître de l'ouvrage (à l'exception des travaux relatifs à des partenariats public-privé où il arrive que le maître d'ouvrage ne requière pas d'état d'avancement mensuel si aucune facturation mensuelle n'est réalisée).

Le revenu est reconnu progressivement lorsque l'un des critères suivant est rempli :

- i. le client reçoit et consomme simultanément tous les avantages générés par la prestation de la société au fur et à mesure de sa réalisation,
- ii. la prestation de la société crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation,
- iii. la prestation de la société crée un actif sans utilisation alternative possible par la société et celle-ci a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation achevée à date.

Coûts du contrat

Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Les coûts du contrat comprennent :

- les coûts directement liés au contrat concerné ;
- les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat ;

- tous les autres coûts qui peuvent être spécifiquement facturés au client selon les termes du contrat.

Ces coûts peuvent être diminués de tout produit incident qui n'est pas inclus dans les produits du contrat, tels que les primes d'assurances et participations au compte « prorata » refacturées aux sous-traitants.

Dans le cas où la prévision à fin de chantier fait ressortir un résultat déficitaire, la perte à terminaison attendue est reconnue immédiatement comme une charge. La provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels. Les provisions pour perte pour contrat déficitaire sont présentées au passif de l'état de la situation financière.

Produits du contrat

Les produits issus d'un contrat de construction comprennent :

- le montant initial des produits convenus dans le contrat ;
- les modifications dans les travaux du contrat, les revendications (dans la mesure où il est hautement probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable).

Une modification du contrat peut mener à l'augmentation ou la diminution du prix de transaction. Il s'agit d'une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. En appliquant ce principe, les revendications sont généralement considérées comme faisant uniquement partie du prix de transaction lorsqu'elles ont été acceptées par le client.

Soldes du contrat

Un actif sur contrat (= contrat de construction en cours) est le droit de l'entité d'obtenir une contrepartie en échange du transfert de biens ou services à un client.

Si l'entité fournit des biens ou services à un client avant que ce dernier ne paie la contrepartie ou que cette contrepartie ne soit due, un actif sur contrat est reconnu pour la contrepartie conditionnelle acquise.

Un passif sur contrat (= avances reçues) est l'obligation de l'entité de transférer des biens ou services à un client pour lequel le groupe a encaissé la contrepartie préalablement au transfert de biens ou services à ce client. Un passif sur contrat est reconnu lorsque la contrepartie est encaissée d'avance ou que celle-ci est due. Les passifs sur contrat sont comptabilisés en tant que produits lorsque l'entité réalise le contrat.

Coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat

Le Groupe estime que le coût d'obtention d'un contrat (par exemple, les honoraires payés) ainsi les coûts de réalisation y étant liés non couverts par une norme IFRS spécifique (par exemple, les coûts d'installation de chantier avant le démarrage du chantier) qui doivent en principe être capitalisés comme défini par l'IFRS 15 lorsqu'ils remplissent certains critères spécifiques, n'ont

pas d'incidences significatives sur la comptabilisation des produits et marges sur contrat. En tant que tels, ces coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat ne sont pas comptabilisés indépendamment selon l'IFRS 15, mais inclus dans la comptabilisation du projet et donc reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Considérations spécifiques du revenu par segment:

A. Revenu des contrats de construction

Le Groupe est principalement actif dans la gestion globale de projets dans lesquels divers biens et services sont inclus comme la démolition, le terrassement, la dépollution des sols, les travaux de fondation, les achats de matériaux, la construction du gros-œuvre et des façades, l'installation des lots techniques (électricité, HVAC, ...) et la réalisation des parachèvements. Les obligations de performance visant à transférer les biens et services ne sont pas traités distinctement dans le cadre du contrat, car l'entité fournit un service significatif d'intégration de biens et services (les intrants) dans le bâtiment (le produit combiné) pour lequel le client a conclu un accord. C'est pourquoi les biens et services ne sont pas distincts. L'entité comptabilise tous les biens et services du contrat comme une seule et même obligation de performance. Les revenus des contrats de construction sont reconnus selon le degré d'avancement suivant les coûts engagés à la date de clôture et les revenus y relatifs. Dans la mesure où le contrat identifie explicitement chaque unité de manière individuelle et que le client peut tirer avantage de chacune individuellement, la construction de chaque unité doit être considérée comme des obligations de performances distinctes et les produits sont reconnus séparément pour chaque obligation de performance.

B. Développement et promotion d'immeubles

Le Groupe est actif accessoirement dans la gestion globale de projets immobiliers au travers desquels des blocs d'immeubles doivent être construits et doivent trouver acquéreurs. Dans ce cas, le revenu est reconnu quand les risques matériels et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur en substance et qu'aucune incertitude ne persiste en ce qui concerne le recouvrement des montants dus, des coûts associés ou du possible renvoi des biens. Le transfert du terrain et des constructions sont généralement considérées comme une unique obligation de performance.

Si la législation applicable ou le contrat rend la propriété de la construction transférable progressivement tout au long de l'exécution des travaux de construction et dans le cas où le groupe dispose d'un droit exécutoire au paiement des travaux effectués, les revenus issus de la construction de l'unité résidentielle seront dès lors reconnus progressivement suivant le degré de propriété transférée à la date de clôture. Cette méthode est considérée comme une évaluation appropriée du degré d'avancement vers la réalisation complète de ces obligations de performance selon l'IFRS 15.

Si le législateur applicable ou le contrat prévoit que le transfert de risques et avantage ainsi que le droit au paiement exécutoire n'est établi que lorsque l'unité résidentielle est entièrement construite et livrée, le revenu est seulement reconnu à un moment précis : à la signature de la réception provisoire de l'unité résidentielle ou à la signature de l'acte notarié (si l'unité résidentielle est vendue en état d'achèvement).

C. Autres revenus

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

3.23. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques en capital sont initialement reconnues dans l'état de la situation financière en tant que produits différés non courants dès qu'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à l'octroi des subventions et que celles-ci seront encaissées. Ensuite, elles sont comptabilisées en produits au rythme de l'amortissement de l'actif auquel elles se rapportent.

3.24. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

3.25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat reprend l'impôt courant et l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant des impôts exigibles (ou récupérables) sur le bénéfice (ou la perte) d'un exercice.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode bilanciare basée sur les décalages temporels résultant de différences entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les comptes consolidés et la base fiscale utilisée pour le calcul du bénéfice imposable.

L'impôt différé est débité ou crédité dans l'état du résultat net, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également débité ou crédité dans les capitaux propres.

En principe, les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables alors que les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles que dans la mesure où il est probable que celles-ci pourront être imputées à l'avenir sur un bénéfice imposable au titre :

- de différence temporelle déductible;
- du report en avant de pertes fiscales non utilisées;
- du report en avant de crédits d'impôts non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires sont associées à un goodwill (ou goodwill négatif) ou générées lors de la comptabilisation initiale (autrement que lors d'un achat ou d'un regroupement d'entreprises) d'un actif ou passif dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporaires taxables liées à des participations dans des filiales, filiales conjointes ou entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler le renversement de cette différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel la différence temporaire devrait se renverser.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale ou lorsque le Groupe a la possibilité et l'intention d'opter pour une compensation fiscale.

3.26. DIVIDENDES

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas enregistrés en dettes dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire.

3.27. RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « Stock options » en circulation durant la période hors actions propres.

04. Informations sur les secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est défini par IFRS 8 comme une composante d'une entité qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire parvenir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal débiteur opérationnel, et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

À l'exception de l'activité non significative de promotion immobilière, toutes les filiales du Groupe sont à considérer comme une seule composante de l'entité puisqu'elles effectuent une seule activité et opèrent dans un seul environnement économique : l'activité de la construction de bâtiments pour des clients localisés en Belgique et accessoirement au Luxembourg.

La direction n'a pas choisi d'organiser l'entité en fonction des particularités des produits ou services, des zones géographiques, des environnements réglementaires, ni d'une combinaison de facteurs pour l'activité de la construction de bâtiments.

Les activités de construction de bâtiments du Groupe ont en outre des caractéristiques économiques similaires qui sont dépendantes de la conjoncture en Belgique. Les activités de construction de bâtiments du Groupe ne sont dès lors pas dissociables en plusieurs secteurs opérationnels (secteurs d'activité et secteurs géographiques).

Il convient néanmoins de préciser que l'activité de promotion immobilière au sein du Groupe revêt des caractéristiques différentes de l'activité de construction de bâtiments. L'activité de promotion immobilière au sein du Groupe Moury Construct est cependant marginale et ne dépasse pas les critères de IFRS 8.13.

Informations relatives aux principaux clients

Les différents pouvoirs publics avec qui le Groupe réalise des transactions ne doivent en principe pas être considérés comme un même client dans la mesure où ces entités ne sont en général pas sous un contrôle commun. Le Groupe n'a pas réalisé de produit d'activités ordinaires provenant de transactions avec un même client externe supérieur ou égal à 10 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

05. Liste des entreprises consolidées et des entreprises mises en équivalence

Dénomination, adresse et n° de TVA	Méthode d'incorporation	Fraction du capital détenue au 31 décembre 2019	Fraction du capital détenue au 31 décembre 2018	Variation du pourcentage de détention du capital
S.A. LES ENTREPRISES G. MOURY				
Rue du Moulin 320 4020 Liège - Belgique BE 403 907 307	G	99,99 %	99,99 %	0,00 %
S.A. BEMAT				
Rue du Rond Point 243 6060 Gilly - Belgique BE 402 375 301	G	99,99 %	99,99 %	0,00 %
S.C. MOSABOIS				
Rue du Moulin 320 4020 Liège - Belgique BE 425 504 257	G	99,99 %	99,99 %	0,00 %
S.A. MOURYLUX				
Op der Haart 4 9999 Wemperhardt Grand-Duché du Luxembourg	G	99,90 %	99,90 %	0,00 %
SA LIEGE PROMOTION				
Rue du Moulin, 320 4020 Liège - Belgique BE 0415 915 511	E	50,00 %	50,00 %	0,00 %
SA PISCINE JONFOSSE				
Liège Airport, B50 4460 Grâce-Hollogne - Belgique BE 0550 464 607	E	25,00 %	25,00 %	0,00 %

G Consolidation par intégration globale

E Mise en équivalence

06. Chiffre d'affaires

En milliers d'EUR	2019	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	126.814	111.367
Produits des contrats de construction	126.310	111.045
Produits du développement et de la promotion immobilière	504	322

Le groupe Moury Construct exerce ses activités dans un seul flux de revenus majeur qui est la construction de biens immobiliers. La reconnaissance du revenu de ce flux majeur se fait progressivement suivant le degré d'avancement du contrat.

Accessoirement, le groupe exerce des activités de développement et promotion de biens immobiliers où le revenu est reconnu lors du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété.

Le groupe n'a pas de revenus générés en 2019 par un client significatif qui représenterait plus de 10 % du chiffre d'affaires annuel.

DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les informations désagrégées sur le chiffre d'affaires fournies ci-dessous sont cohérentes avec l'organisation de la société et la structure de son reporting interne.

Les catégories correspondent à la contribution de chacune des filiales au chiffre d'affaires du Groupe.

En milliers d'EUR	2019	2018	Var 19-18
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faîtier)	29	0,0 %	0
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	81.944	64,6 %	70.066
S.A. BEMAT	42.265	33,3 %	34.739
S.C. MOSABOIS	1.289	1,0 %	1.069
S.A. MOURYLUX	1.287	1,0 %	5.493
TOTAL	126.814	100,0 %	111.367
			100,0 %
			13,9 %

CARNET DE COMMANDES

Au 31 janvier 2020, le carnet de commandes du groupe s'élève à € 151 millions et se décompose comme suit :

En milliers d'EUR	01/2020
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faîtier)	0
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	104.462
S.A. BEMAT	46.230
S.C. MOSABOIS	474
S.A. MOURYLUX	0
TOTAL	151.166

07. Autres produits des activités ordinaires

En milliers d'EUR	2019	2018
AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1.222	685
Plus values sur cessions d'immobilisations	73	0
Cautionnements prélevés	55	0
Indemnités assurance	101	142
Récupération de charges	458	312
Autres produits d'exploitation	534	231

Les «Autres produits des activités ordinaires» sont essentiellement composés d'indemnités perçues, de sommes récupérées auprès des compagnies d'assurances suite à des sinistres et de récupérations de diverses charges.

08. Autres charges opérationnelles

En milliers d'EUR	2019	2018
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	328	352
Précomptes immobiliers et taxes diverses	177	156
Moins-values de cessions d'immobilisations	106	74
Charges d'exploitation diverses	45	122

En 2019, les «Autres charges opérationnelles» sont essentiellement composées de taxes diverses.

09. Résultat financier

	En milliers d'EUR	2019	2018
RÉSULTAT FINANCIER	332	36	
Produits financiers (+)	454	212	
Plus-values de réalisation d'actifs financiers	10	0	
Gains de revalorisation du portefeuille d'actions	241	0	
Produits des actifs financiers	87	53	
Autres produits financiers	116	159	
Charges financières (-)	122	176	
Moins-values de réalisation sur vente d'actifs financiers	0	67	
Charges d'intérêts	8	4	
Pertes de revalorisation du portefeuille d'actions	0	17	
Autres charges financières	114	88	

Le résultat financier s'élève à un gain de € 332 milliers au 31 décembre 2019 contre un gain de € 36 milliers l'exercice précédent.

Le gain financier de l'exercice est composé principalement

- ↳ d'une augmentation nette de la juste valeur des actions en portefeuille de € 241 milliers,
- ↳ d'un résultat sur placements de trésorerie s'élevant à € 87 milliers,

Des informations complémentaires quant au portefeuille titres et sa gestion sont reprises à l'annexe 16 du présent rapport annuel.

10. Résultat global de l'exercice par action

Le résultat global de l'exercice par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat global de l'exercice dilué par action est calculé en divisant le résultat global de l'exercice, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants potentiels.

En milliers d'EUR	2019	2018
Nombre d'actions souscrites	396.426	396.426
Nombre d'actions propres	830	50
Nombre d'actions de base ayant droit au dividende	395.596	396.376
Nombre moyen d'actions de base en circulation	395.596	396.376
Nombre d'actions diluées ayant droit au dividende ¹	395.596	396.376
Nombre moyen d'actions diluées en circulation	395.596	396.376
Résultat global de l'exercice, part du groupe	6.015	4.362
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action de base	15,2	11,0
Résultat global de l'exercice, part du groupe, par action diluée	15,2	11,0

1 Il n'y a aucun effet diluant au 31 décembre 2018 ni au 31 décembre 2019.

11. Immobilisations incorporelles et goodwill

En milliers d'EUR	Goodwill	Licences et autres droits	Total
VALEURS D'ACQUISITION			
31 décembre 2017	11.305	207	11.512
Acquisitions	0	71	71
Cessions	0	0	0
31 décembre 2018	11.305	278	11.583
Acquisitions	0	101	101
Cessions	0	0	0
31 DÉCEMBRE 2019	11.305	379	11.684
AMORTISSEMENTS			
31 décembre 2017	0	206	206
Dotations	0	3	3
Annulations	0	0	0
31 décembre 2018	0	209	209
Dotations	0	125	125
Annulations	0	0	0
31 DÉCEMBRE 2019	0	334	334
VALEURS NETTES			
31 décembre 2017	11.305	1	11.306
31 décembre 2018	11.305	69	11.374
31 DÉCEMBRE 2019	11.305	45	11.350

Les goodwills proviennent de regroupements d'entreprises et sont affectés respectivement aux unités génératrices de trésorerie concernées, c'est-à-dire «Les Entreprises G Moury SA» et «Bemat SA». Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation des goodwill :

Entité	Valeur nette du goodwill (en milliers d'EUR)		Paramètre du modèle appliquée aux projections de flux de trésorerie			Pertes de valeur comptabili- sées
	2019	2018	Taux de croissance	Taux d'ac- tualisation (WACC)	Taux de sensibilité	
Les Entreprises G Moury SA	8.337	8.337	0,0 %	6,87 %	5 %	-
Bemat SA	2.968	2.968	0,0 %	6,87 %	5 %	-
11.305	11.305					-

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie sur une période de cinq ans à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs sont établis en prenant en compte l'expérience passée, le volume du carnet de commande et les marges prévisionnelles sur les chantiers en cours et futurs ainsi que d'éventuelles informations externes utiles.

Pour plus d'informations sur les performances passées et le carnet de commande des unités génératrices de trésorerie «Les Entreprises G Moury SA» et «Bemat SA», nous renvoyons à la section «Activités des filiales du groupe» du rapport de gestion.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés en utilisant un taux d'intérêt après impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel (OLO 10 ans) et les risques spécifiques liés à l'actif (prime de risque, spread, bêta, prime d'illiquidité).

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent des prévisions de trésorerie futures préparées conformément à IAS 36. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué.

Le tableau ci-dessous reprend l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable par entité sur base d'un WACC de 6,87 % et avec un taux de croissance nul:

Entité	Écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable (en milliers d'EUR)
Les Entreprises G Moury SA	30.457
Bemat SA	13.141
TOTAL	43.598

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5 %. La valeur recouvrable étant toujours plus élevée que leur valeur comptable des goodwills, aucune dépréciation n'a été actée.

Une dépréciation du goodwill serait nécessaire à partir du moment où un des critères suivants seraient rencontrés :

Entité	WACC	Variation du chiffre d'affaires
Les Entreprises G Moury SA	96 %	26 %
Bemat SA	35 %	-27 %

Au vu de l'analyse ci-dessus, nous estimons que la crise du Codiv-19 n'impliquera pas d'enregistrer une dépréciation du goodwill.

12. Immobilisations corporelles

En milliers d'EUR	Terrains et constructions	Installations machines et outillage	Véhicules, mobilier et matériel de bureau	Immobilisations en cours	Total
VALEURS D'ACQUISITION					
31 décembre 2017	1.283	11.382	4.327	635	17.627
Acquisitions	0	387	1204	1749	3.340
Cessions/désaffectations	0	-71	-405	0	-476
31 décembre 2018	1.283	11.698	5.126	2.384	20.491
Acquisitions	0	1.837	820	2.342	4.999
Effet lié à l'application initiale d'IFRS 16	650	0	0	0	650
Cessions/désaffectations	0	-772	-783	0	-1.555
Transfert	1.768	0	0	-1.768	0
31 DÉCEMBRE 2019	3.701	12.763	5.163	2.958	24.585
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION					
31 décembre 2017	1.358	0	0	0	1.358
Acquisitions	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
31 décembre 2018	1.358	0	0	0	1.358
Acquisitions	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
31 DÉCEMBRE 2019	1.358	0	0	0	1.358
AMORTISSEMENTS					
31 décembre 2017	906	8.249	2.631	0	11.786
Dotations	15	578	515	0	1.108
Reprises	0	-64	-289	0	-353
31 décembre 2018	921	8.763	2.857	0	12.541
Dotations	346	656	612	0	1.614
Reprises	0	-697	-671	0	-1.368
31 DÉCEMBRE 2019	1.267	8.722	2.798	0	12.787
VALEURS NETTES					
31 décembre 2017	1.735	3.133	1.696	635	7.199
31 décembre 2018	1.720	2.935	2.269	2.384	9.308
31 DÉCEMBRE 2019	3.792	4.041	2.365	2.958	13.156

Les acquisitions d'immobilisations en cours (€ 2.342 milliers) au cours de l'exercice 2019 sont relatives à la construction des nouveaux bureaux écologiques des Entreprises Gilles Moury SA ainsi que d'un l'atelier de menuiserie mis à disposition de Mosabois SC dans le zoning Bonne Fortune à Ans.

En 2019, le groupe a acté des droits d'usage relatifs à des contrats de leasings opérationnels pour un montant de € 650 milliers. Ceux concernent exclusivement des leasings immobiliers et sont repris en poste «Terrains et constructions».

Un montant de € 311 milliers a été payé pour ces leasings au cours de l'année 2019 et sont enregistrés, conformément à IFRS 16, au niveau des amortissements.

Au 31 décembre 2019, le groupe détient un actif immobilisé et une dette de € 339 milliers pour ces contrats de location.

Concernant les leasings d'outillage, aucun montant n'a été comptabilisé au bilan car cela concerne qu'un seul contrat avec une multitude d'actifs dont la valeur est inférieure à € 5 milliers par unité.

Pour les leasings relatifs au matériels roulant, ils sont arrivés à échéance au cours de l'année 2019. Au 31 décembre 2019, aucun montant n'est comptabilisé pour ceux-ci.

13. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actions de la société immobilière réglementée Immo Moury SCA détenues par la SA Moury Construct sont destinées à être échangées contre des coupons 22 de la SA Moury Construct. Au 31 décembre 2019, il subsiste un solde de € 40 milliers d'actions de la SIR Immo Moury SCA à échanger contre des coupons 22 de la SA Moury Construct.

14. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les sociétés anonymes Liège Promotion et Piscine Jonfosse sont les deux sociétés mises en équivalence dans les états financiers du Groupe Moury Construct au 31 décembre 2019.

Elles n'ont dégagé aucun résultat significatif ni en 2018 ni en 2019.

En milliers d'EUR	Participations dans les entreprises mises en équivalence
31 décembre 2017	134
Acquisition d'une entreprise mise en équivalence	0
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-9
Dividendes distribués	0
31 décembre 2018	125
Acquisition d'une entreprise mise en équivalence	0
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-12
Dividendes distribués	0
31 DÉCEMBRE 2019	113

15. Impôts

En milliers d'EUR	2019	2018
DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Charge d'impôts exigibles	1.844	1.606
Charge nette d'impôts différés	58	252
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-18	-34
Provisions	-602	-329
Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement	559	630
Variation du périmètre de consolidation	0	0
Variation de la juste valeur du portefeuille de placements	132	-13
Autres	-13	-2
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1.902	1.858

En milliers d'EUR	2019	2018
RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔTS ET DU RÉSULTAT		
Résultat avant impôts et avant quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7.928	6.229
Charge d'impôts courants et différés comptabilisée	1.901	1.858
Taux d'impôt effectif	23,98 %	29,83 %
Taux d'impôt théorique	29,58 %	29,58 %
Éléments de réconciliation entre le résultat avant impôts et la base imposable		
Intérêts notionnels	-3	-10
Dotations et transferts (-) aux réserves immunisées et aux impôts différés statutaires	269	14
Autres dépenses non admises	796	547
Base imposable théorique	8.990	6.780
Charge d'impôts courants théorique ¹	2.659	2.006
Éléments de réconciliation entre la charge d'impôts courants théorique et la charge d'impôts théorique		
Régularisation d'impôts antérieurs	-38	0
Impact de l'application d'un taux de taxation différent de 29,58 %	0	18
Économie d'impôt grâce aux tax shelters	0	0
Impact de la réforme fiscale belge sur les impôts différés ²	-620	-166
Autres	-99	0
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	1.902	1.858

Impôts différés de l'état de la situation financière	2019		2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
LES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SONT LES SUIVANTES :				
Amortissements et réévaluations des immobilisations corporelles et incorporelles	0	782	0	797
Provisions	0	1.617	0	2.219
Résultats sur chantiers reconnus sur base de l'avancement	0	2.540	0	1.981
Juste valeur du portefeuille de placements	0	168	0	11
Tax shelter et latences fiscales reportées	0	0	40	0
Divers	0	-45	0	46
TOTAL	0	5.062	40	5.054

1 En 2018 et 2019, le taux d'imposition théorique était de 29,58 %.

2 À partir du 1^{er} janvier 2020, le taux d'imposition en Belgique est de 25 %.

16. Autres immobilisations financières et autres actifs financiers courants et non courants

ACTIONS ET PARTS

En milliers d'EUR	2019	2018
Juste valeur au début de l'exercice	126	121
Acquisitions au cours de l'exercice	14	10
Cessions au cours de l'exercice	-6	-5
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice	0	0
Transfert d'une rubrique à une autre	0	0
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	134	126
REPRIS EN «AUTRES IMMOBILISATIONS NON COURANTES»	134	126

CAUTIONS ET GARANTIES

En milliers d'EUR	2019	2018
Juste valeur au début de l'exercice	1.588	1.547
Acquisitions au cours de l'exercice	461	306
Cessions au cours de l'exercice	-271	-265
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice	0	0
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	1.778	1.588
REPRIS EN «AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS»	969	976
REPRIS EN «AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS»	809	612

Les cautions et garanties sont comptabilisées au coût amorti comme des prêts et créances.

Sur base des principes IFRS, les fonds de garantie versés et parts sociales acquises dans des Caisses de Cautionnement Collectifs sont classés en «Autres actifs financiers courants» lorsqu'ils concernent des chantiers qui s'achèvent durant l'année qui suit la date de clôture. Ils sont classés en «Autres actifs financiers non courants» lorsqu'ils sont relatifs à des chantiers plus longs et qu'ils sont par conséquent libérables à plus d'un an.

PORTEFEUILLE TITRES DU GROUPE

Le portefeuille titres du Groupe, inclus dans les «Autres actifs financiers courants», est composé d'actions et de corporate bonds. Les actifs financiers en portefeuille sont détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Leur juste valeur est déterminée sur base des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs (niveau 1 selon IFRS 13). Comme indiqué dans le rapport de gestion, le résultat financier du Groupe est confronté au risque

de variation des cours de bourse des actifs financiers composants le portefeuille titres du Groupe. Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités de marchés à court terme;
- multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie au sens large du Groupe;
- limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dollars et dont la liquidité est importante.

Les plus et moins-values réalisées suite à la cession de chaque catégorie d'actif financier au cours de l'exercice, ainsi que les plus ou moins-values latentes au 31 décembre, sont mentionnées à l'annexe 9.

**ACTIONS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DE L'ÉTAT
DU RÉSULTAT GLOBAL REPRIS EN « AUTRES ACTIFS
FINANCIERS COURANTS »**

En milliers d'EUR	2019	2018
Juste valeur des actions au début de l'exercice	2.512	2.596
Acquisitions au cours de l'exercice	195	0
Cessions au cours de l'exercice	-116	-67
Variation de la juste valeur au cours de l'exercice	240	-17
Juste valeur à la date de clôture de l'exercice	2.831	2.512
REPRIS EN « AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS »	2.831	2.512

17. Stocks et contrats de construction

En milliers d'EUR	2019	2018
ÉTAT DU STOCK	21.276	18.438
Matières premières	193	186
Stock en cours de production	2.306	968
Immeubles destinés à la vente	1.176	1.824
Contrats de construction en cours	17.601	15.460

Le montant des contrats de construction en cours est déterminé contrat par contrat.

Tels que décrits aux points 3.14 et 3.22 de la section relative aux principes comptables significatifs, les coûts et produits des contrats de construction sont comptabilisés respectivement en charge et en produit en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charge.

Les chantiers de promotion où l'acquéreur final n'est pas encore identifié sont classés en « stock en cours de production » ou en « immeubles destinés à la vente » selon si le chantier est finalisé ou non.

Au 31 décembre 2019, le stock en cours de production est relatif aux travaux en cours de réalisation suivants :

- la construction, en société momentanée avec BPC Liège, d'un parking à côté de la piscine Jonfosse ;
- la construction d'un immeuble de 11 appartements à Herstal.

Ces constructions sont réalisées sur base d'une renonciation au droit d'accession octroyée par respectivement les Villes de Liège et de Herstal.

Les immeubles destinés à la vente comptabilisés au 31 décembre 2019 concernent principalement un ensemble immobilier acquis à la Province de Liège dans

le cadre du marché public de redéploiement immobilier de Verviers et un rez-de-chaussée commercial construit à Herstal dans le cadre du marché public de promotion. Ces biens doivent encore trouver acquéreur.

Sur base des principes IFRS, les éléments suivants sont compris dans le poste « Contrats de construction en cours » :

- les états d'avancement des chantiers pour lesquels la facture n'est pas émise à la date de clôture,
- les chantiers « (Design) Build and Finance » où le transfert de propriété des constructions a lieu à la réception provisoire.

Au 31 décembre 2018 et 2019, aucun chantier en « Build and Finance » n'était en cours.

Les obligations résiduelles de performance, à savoir le chiffre d'affaires à réaliser, dans les années suivantes pour les projets en cours d'exécution au 31 décembre 2019 s'élèvent à 120,6 millions d'euros.

En milliers d'EUR	2019	2018
ÉTAT DES CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS		
Prix de revient	114.938	100.646
Recettes comptabilisées	126.814	111.367
Résultat	11.876	10.721
Solde clients	12.998	17.982

18. Clients et autres débiteurs courants

En milliers d'EUR	2019	2018
CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS COURANTS	15.748	20.915
Clients	12.998	17.982
Autres débiteurs	2.750	2.933

Au 31 décembre 2019, aucun risque significatif de non récupération de créance commerciale n'a été identifié.

Les « Autres débiteurs » incluent principalement des comptes courants avec les sociétés momentanées dans lesquelles une société du Groupe est associée ainsi qu'un

prêt de Moury Construct à Moury Promotion SA pour un montant de € 1.000 milliers.

La juste valeur des « Clients et autres débiteurs courants » est estimée égale à leur valeur comptable vu leur échéance à court terme (niveau 2 selon IFRS 13).

19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les dépôts bancaires sont rémunérés aux différents taux des dépôts bancaires à court terme.

En milliers d'EUR	2019	2018
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	43.753	36.587
Dépôts bancaires à vue	41.537	34.728
Dépôts bancaires à terme	2.216	1.859

20. État du capital

Il n'y a eu aucune opération sur le capital lors de l'exercice 2019.

En milliers d'EUR	2019	2018
Capital au terme de l'exercice précédent	23.745	23.745
Augmentation de capital	0	0
Réduction de capital (-)	0	0
Capital au terme de l'exercice	23.745	23.745

En unité	2019	2018
NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES	396.426	396.426
dont des actions nominatives	241.816	241.616
dont des actions dématérialisées	154.610	154.810
dont des actions au porteur	0	0
NOMBRE D'ACTIONS PROPRES	830	50

Le 5 avril 2019, Moury Construct a acquis sur Euronext Brussels, 780 actions propres pour un prix unitaire de 156 € ce qui correspond à un prix total de € 121 milliers.

Cette opération de rachat a été effectuée en vertu du pouvoir conféré au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014.

Suite à cette opération, Moury Construct détient 830 actions propres sur un total de 396.426 actions.

21. Provisions non courantes

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

PROVISIONS POUR GARANTIE DÉCENNALE

Les provisions «Garantie décennale» sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de la garantie décennale. Les provisions au 31 décembre 2019 concernent plusieurs chantiers. Les dotations de l'exercice 2019 concernent d'anciens litiges dont les évaluations de l'obligation ont été revues à la hausse par le management sur base des dernières conclusions des avocats du Groupe. Les utilisations et reprises de l'exercice 2019 sont relatives à des résolutions de litiges pour lesquels une prise en charge a été comptabilisée durant l'année.

La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses

années en fonction des aléas des procédures et des expertises.

Étant donné que les procédures et/ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES

Les provisions «autres risques» sont constituées dès lors que des obligations sont nées suite à des assignations reçues ou des litiges portés à la connaissance du management dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants pour des chantiers en cours d'exécution.

Les provisions «autres risques» couvrent majoritairement les obligations auxquelles nous devons faire face pour des chantiers non réceptionnés et qui donneront lieu de façon plus probable qu'improbable à un paiement ou à des travaux complémentaires à notre charge.

L'impact potentiel sur le groupe est repris dans les comptes au niveau des provisions car il était estimable. Au 31 décembre 2019, il s'élève à € 1.386 milliers.

Les provisions au 31 décembre 2019 concernent plusieurs chantiers. La date de décaissement des obligations n'est pas déterminable avec précision et, essentiellement dans le cas d'assignations, peut se situer dans de nombreuses années en fonction des aléas des procédures et des expertises. Étant donné que les procédures et/ou négociations avec les parties sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises ni sur le moment du décaissement probable.

En milliers d'EUR	Garantie décennale	Autres risques	Total
Solde au 31 décembre 2017	2.667	1.021	3.688
Dotations	365	332	697
Utilisations	-52	-25	-77
Reprises	-46	-104	-150
Solde au 31 décembre 2018	2.934	1.224	4.158
Dotations	329	262	591
Utilisations	-53	0	-53
Reprises	0	-100	-100
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019	3.210	1.386	4.596

22. État des dettes

Au 31 décembre 2019, le groupe a (i) une dette liée aux contrats de location pour un montant de € 339 milliers et (ii) une dette vis-à-vis de la Province de Liège venant à échéance en mai 2026 (€ 516 milliers en passifs non courants et € 86 milliers en passifs courants) concernant l'acquisition de terrains et constructions pour une valeur de € 1.035 milliers dans le cadre du marché public de redéploiement immobilier de Verviers.

La dette liée aux contrats de location concerne des leasings immobiliers qui sont détaillés en note 12 du présent rapport. Elle ne porte pas d'intérêt vu leur niveau négligeable et les périodes de location concernées.

En ce qui concerne les flux de trésorerie des dettes financières :

- en 2018 comme en 2019, le groupe n'a pas de dette bancaire ;
- dans le futur, compte tenu de sa trésorerie importante, le groupe ne devrait pas avoir besoin d'emprunt bancaire.

La juste valeur des dettes commerciales sont estimées identiques à leur valeur comptable vu leur échéance à court terme (niveau 2 selon IFRS 13).

Durée résiduelle	2019			2018					
	En milliers d'EUR	1 an au plus	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total	1 an au plus	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
PASSIFS NON COURANTS									
Autres passifs non courants	0	769	86	855	0	430	258	688	
PASSIFS COURANTS									
Dettes financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	40.994	0	0	40.994	35.097	0	0	0	35.097
Passifs d'impôts exigibles	165	0	0	165	660	0	0	0	660
Autres Passifs courants	6.975	0	0	6.975	4.589	0	0	0	4.589
Dettes sociales et salariales	971	0	0	971	1.006	0	0	0	1.006
Dividendes à payer	474	0	0	474	460	0	0	0	460
Avances reçues	5.382	0	0	5.382	2779	0	0	0	2779
Autres dettes courantes	142	0	0	142	210	0	0	0	210
Comptes de régularisation	6	0	0	6	134	0	0	0	134

23. Dividendes payés et proposés

Les dividendes sont déclarés pour les actions émises, sous déduction des actions propres.

En milliers d'EUR	2019	2018
DÉCLARÉS ET PAYÉS LORS DE L'EXERCICE		
Dividende relatif à l'exercice 2017 (€ 5,20 brut par action hors actions propres)		2.061
Dividende relatif à l'exercice 2018 (€ 10,40 brut par action hors actions propres)	4.114	
PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR APPROBATION		
Dividende relatif à l'exercice 2018 (€ 10,40 par action hors actions propres)		4.114
Dividende relatif à l'exercice 2019 (€ 6,25 brut par action hors actions propres)	2.466	

Le 3 avril 2020, Moury Construct a acquis, sur Euronext Brussels, 1.000 actions propres, pour un prix de € 152 par action. Cette opération de rachat a été effectuée en vertu du pouvoir conféré au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2019. Suite à cette opération, Moury Construct détient 1.830 actions propres sur un total de 396.426 actions, soit 0,47 %.

Le dividende proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2020 tient compte du nombre d'actions ayant droit au dividende au 24 avril 2020, date de publication du présent rapport, c'est-à-dire 394.596 actions.

24. État des plans d'assurances groupe

Le Groupe participe à un plan de pension à cotisations définies auprès d'une compagnie d'assurance.

Les contributions personnelles et les contributions patronales sont clairement définies dans les plans soit en prime forfaitaire, soit en pourcentage du salaire brut.

Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont reconnues comme une dépense dans l'état du résultat global au moment où elles sont exposées. Les montants pris en charge sont les suivants :

En milliers d'EUR	2019	2018
Primes d'assurances groupe versées	273	260

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la législation belge requiert que l'employeur garantisson pour les plans à cotisations définies un intérêt minimum de 1,75 % tant sur ses propres contributions aux plans que sur les contributions des bénéficiaires.

Les éventuels sous-financements des plans de pension par rapport aux règles légales de rendement minimum font l'objet de versements annuels complémentaires visant à couvrir la différence entre les réserves acquises et les montants minimums à atteindre.

Les primes versées reprises ci-contre comprennent ces compléments de primes versés en vue d'atteindre les rendements minimums légaux.

Pour définir ce sous-financement et le calcul du passif à provisionner, le Groupe utilise l'approche de la valeur intrinsèque qui tient compte du rendement minimum garanti uniquement jusqu'à la date des états financiers. Le fait que le rendement minimum garanti doive également être atteint dans le futur peut avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs (correspondant à la méthode des unités de crédit projetées).

Sur base des estimations réalisées, l'impact éventuel est considéré comme non significatif.

25. Informations sur les participations détenues dans des sociétés contrôlées conjointement

Pour l'exécution de certains marchés, le Groupe Moury Construct constitue des sociétés momentanées contrôlées conjointement avec des partenaires.

Le Groupe rapporte ses intérêts dans les sociétés momentanées contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne. Les capitaux propres de ces entités sont repris dans la rubrique «Autres passifs courants». Les montants totaux des intérêts du Groupe dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

En milliers d'EUR	2019	2018
Total actifs non courants	379	91
Total actifs courants	20.895	18.567
Total passifs non courants	101	303
Total passifs courants	21.173	18.355
Produits d'exploitation	45.075	33.097
Charges d'exploitation	39.651	30.189

26. Information relative à la gestion des risques

Les informations relatives à la gestion des risques sont reprises dans le rapport de gestion du Groupe Moury Construct.

27. Contrats de location

Au 31 décembre 2019, le groupe détient un actif immobilisé et une dette de € 339 milliers selon les contrats de location en cours d'application.

Ce montant est relatif à deux baux locatifs d'immeubles, dont l'un arrive à échéance au 30/06/20 et le second au 30 avril 2023.

Les variations de l'année relatives aux immobilisations corporelles sont détaillées à la note 12 du rapport financier.

Les variations de l'année relatives aux dettes et la charge d'intérêts sont détaillées à la note 22 du rapport financier.

Il n'y a pas eu de nouveau bail conclu pour une durée supérieure à 1 an au cours de l'année 2019.

LEASINGS OPÉRATIONNELS

Les sociétés du Groupe ont des leasings opérationnels pour de l'outillage. Les charges annuelles de ces leasings sont de 127 milliers. La durée moyenne des leasings est de 2 ans. Aucun montant n'a été comptabilisé au bilan pour ces leasings car cela concerne un seul contrat avec une multitude d'actifs dont la valeur est inférieure à € 5 milliers par unité.

28. Engagements et éventualités

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2019, nous avons constitués des cautionnements et garanties en faveur de tiers à hauteur de € 11,4 millions.

PASSIFS ÉVENTUELS

Lorsque le management juge qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, aucune provision n'est comptabilisée. Le management du Groupe a reçu des assignations ou a été informé de l'existence de litiges (soit dans le cadre de la garantie décennale soit dans le cadre de différends avec le maître de l'ouvrage ou des sous-traitants) relatifs à des chantiers confiés aux sociétés du Groupe pour lesquels le management estime que, au 31 décembre 2019, il n'est pas probable, mais seulement possible, qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. C'est dans ce contexte que certaines reprises de provisions ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2019 (voir annexe 20 pour plus de détails).

29. Informations sur les parties liées

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2019 au dirigeant principal (Président du Conseil d'Administration jusqu'à son décès et Administrateur délégué ensuite), aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	Dirigeant principal	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	176	455	261
Rémunération variable	2	7	9
Plan de pension	19	77	36
Autres composantes de la rémunération	30	34	24

La rémunération variable concerne, en 2019, les jetons de présence au Conseil d'administration, les primes à l'innovation et les primes «CCT 90». Les règles d'octroi des primes «CCT 90» sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la rentabilité.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies.

En 2019, il a été octroyé un nouveau plan de pension à des personnes de la catégorie «Autres dirigeants» avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Ceci explique l'augmentation importante de ce poste.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation, ...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
M. Jean-Pierre Barbarin	1.500	2.000	3.500
Consiges SA – représentée par M. Michel Mikolajczak	1.500	1.000	2.500
VF Consult SPRL – représentée par M. Francy Lemmens	1.500	1.000	2.500
Moury Finance SA – représentée par Mme Nathalie Thunus	1.000	-	1.000
Mme Françoise Belfroid	1.000	-	1.000

Pour plus d'informations, nous renvoyons au rapport de rémunération repris au point 6 du rapport de gestion.

FILIALES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Moury Construct SA et de ses filiales intégrés selon la méthode globale et sur base des règles d'évaluation présentées dans l'annexe 3.

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la filiale Mourylux SA fournit aux autres filiales du Groupe Moury Construct conseils et assistance dans le domaine financier et comptable, technique et commercial. Le holding faîtier Moury Construct SA fournit également à certaines sociétés du groupe conseils et assistance dans le domaine financier et en matière de management.

Les autres filiales du Groupe exercent leur activité d'entrepreneur de façon généralement autonome sous le contrôle du Conseil d'administration de la maison mère.

Les ventes et achats entre parties liées sont effectués aux conditions normales de marché.

COENTREPRISES

La SA Liège Promotion (détenue à 50 % par le Groupe Moury Construct) a pour activité les promotions immobilières du groupe Moury Construct. Cette société n'a actuellement aucune activité.

La SA Piscine Jonfosse (détenue à 25 % par le Groupe Moury Construct) a été créée le 27 mars 2014. Elle est dédiée au marché public relatif à la conception, construction et maintenance d'une piscine sur le site Jonfosse à Liège. Le chantier a démarré au cours de l'année 2017 et a été achevé tout début de l'année 2020.

SOCIÉTÉS MOMENTANÉES

Les sociétés momentanées sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont consolidées par intégration de la quote-part des actifs, passifs, produits et charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les principales sociétés momentanées de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Galère CIT BPC Moury CHC dont la part détenue par le Groupe est de 10 %
- Moury Strabag Wavre dont la part détenue par le Groupe est de 33,33 %
- Franki Moury ULG clinique vétérinaire dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- Moury Wust 108 logements Droixhe dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- BPC Liège Moury Piscine Jonfosse dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- BPC Liège Mourylux Diekirch dont la part détenue par le Groupe est de 50 %

- Galère Moury Wust Sainte Rosalie dont la part détenue par le Groupe est de 33,33 %
- Artes TWT Moury Interprétariat dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- BPC Moury Ernest 11 dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- BPC Liège Moury Maison Serésienne dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- Duchêne Moury MRS St Mard dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- Duchêne Moury Desco dont la part détenue par le Groupe est de 50 %
- Bemat Lixon Bierges dont la part détenue par le Groupe est de 50 %

AUTRES SOCIÉTÉS LIÉES

En date du 21 janvier 2016, Moury Construct a prêté un montant de € 1.000 milliers à Moury Promotion SA pour l'acquisition d'un terrain à Embourg afin d'y développer une promotion immobilière avec Federale Real Estate. Monsieur Georges Moury était l'actionnaire ultime de Moury Promotion SA et Messieurs Gilles-Olivier et Georges Moury étaient administrateurs de cette même société. Le taux d'intérêt appliqué à ce prêt est Euribor + 75 pbs, ce qui est conforme aux conditions normales du marché au moment de l'opération. Ce prêt est échu au 31 décembre 2019. Il est donc enregistré en «Autres débiteurs courants» au 31 décembre 2019.

En date du 25 juin 2019, Moury Construct a prêté un montant de € 1.100 milliers à Moury Promotion SA pour l'acquisition d'un bien immobilier à Liège afin d'y développer une promotion immobilière avec Federale Real Estate. Monsieur Georges Moury était l'actionnaire ultime de Moury Promotion SA et Messieurs Gilles-Olivier et Georges Moury étaient les administrateurs. Le taux d'intérêt appliqué à ce prêt d'une durée de 4 ans est un taux fixe de 1,10 %, ce qui est conforme aux conditions normales du marché au moment de l'opération. Ce prêt est enregistré en «Prêts - Autres immobilisations financières» au 31 décembre 2019.

Les Entreprises Gilles Moury, Bemat et Mosabois louent leurs bâtiments à la société immobilière réglementée Immo Moury SCA pour un montant total de loyers annuels de € 311 milliers en 2019.

Moury Construct SA et la société immobilière réglementée Immo Moury SCA forment en principe un consortium au sens de l'article 1:19 du Code des Sociétés et des Associations, étant donné qu'elles sont contrôlées par la même personne, Monsieur Georges Moury.

Compte tenu du fait que Moury Construct SA et Immo Moury SCA sont actives dans des secteurs d'activités différents, une consolidation éventuelle n'aurait aucun intérêt pour les actionnaires et risquerait même de les induire en erreur en leur donnant l'impression qu'ils ont des droits sur le consortium ou que l'évolution du résultat et des actifs du consortium est pertinente pour leur investissement.

Il est important de rappeler le principe de base d'une SIR qui est d'être gérée de manière autonome. Dans le cas d'Immo Moury, elle est gérée par son gérant statutaire, lui-même dirigé par un Conseil d'Administration composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Cette structure vise à assurer que l'intérêt exclusif de tous ses actionnaires soit prépondérant dans l'ensemble des décisions. Cette remarque vaut également pour la société Moury Construct qui est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum un tiers d'administrateurs indépendants.

Les sociétés Moury Construct SA et Immo Moury SCA sont gérées de manière indépendante, disposent de règles d'évaluation distinctes pour l'établissement de leurs comptes et clôturent leur exercice comptable à des dates différentes.

Sur cette base, la publication de comptes consortiaux n'apporterait aucune valeur ajoutée aux actionnaires et engendrerait, de plus, des frais importants.

30. Informations sur le Commissaire de la SA Moury Construct

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2017, le mandat de commissaire de BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Monsieur Christophe Colson a été renouvelé pour une durée de trois ans.

Les rémunérations perçues par BDO Réviseurs d'Entreprises au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à € 41 milliers HTVA pour les mandats de commissaire de Moury SA, Bemat SA et Moury Construct SA¹.

Les honoraires complémentaires versés à BDO au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à € 15 milliers pour des missions de conseils fiscaux.

31. Évènements post-clôture

Le Conseil n'a pas eu connaissance à ce jour d'événements qui seraient survenus après le 31 décembre 2019 et qui pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2019.

La crise du Covid-19 à laquelle nous sommes confrontés actuellement impactera le niveau d'activité ainsi que le résultat opérationnel de la société. Nous ne sommes actuellement pas en mesure d'évaluer l'impact de cette crise car elle dépendra de la durée des mesures de confinement imposées par le gouvernement.

Presque la totalité des chantiers du groupe Moury Construct ont été mis à l'arrêt en date du 19 mars 2020, date à laquelle les mesures imposées par le gouvernement ont rendu impossible l'exécution des chantiers (mesures de distanciation, arrêt d'activité des fournisseurs et sous-traitants).

La totalité du personnel a donc été mis progressivement en chômage pour force majeure « covid19 » à partir du 20 mars 2020.

Le Conseil estime que la crise du Covid-19 n'a pas d'une incidence significative sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2019 et confirme le maintien des règles d'évaluation de continuité.

32. Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers et sur l'exposé fidèle contenu dans le présent rapport

(Article 12, § 2, de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007)

Le Conseil d'administration de la SA Moury Construct, composé des membres suivants :

- G4 Finance SA représentée par Monsieur Gilles-Olivier Moury, Administrateur exécutif
- VF Consult SPRL représentée par Monsieur Francy Lemmens, Administrateur non exécutif
- Monsieur Jean-Pierre Barbarin, Administrateur non exécutif indépendant
- Consiges SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak, Administrateur non exécutif indépendant
- Moury Finance SA, représentée par Madame Nathalie Thunus, Administrateur exécutif
- Madame Françoise Belfroid, Administrateur non exécutif indépendant

Atteste, au nom et pour compte de la SA Moury Construct et sous la responsabilité de celle-ci qu'à notre connaissance :

- (i) les états financiers donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation,
- (ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la SA Moury Construct et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

1. Les filiales Moury SA et Bemat SA sont auditées par un collège de commissaires composé de BDO Réviseurs d'entreprises et Madame Dominique Hermans.

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SA MOURY CONSTRUCT pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la S.A. MOURY CONSTRUCT (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la S.A. MOURY CONSTRUCT durant 6 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 111.462 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 6.015 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur l'annexe 31 du rapport financier qui décrit les événements subséquents identifiés à la date d'arrêt des comptes annuels. Elle indique que le groupe MOURY CONSTRUCT a stoppé son activité pour une période indéfinie suite à l'impact du COVID-19. Le Conseil d'Administration décrit également les mesures prises en conséquence et justifie, par ailleurs, le maintien des règles de continuité.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des stocks et des contrats de construction

Description du point d'audit

Les stocks et contrats de construction sont comptabilisés pour un montant de 21.276 (000) EUR dans les états financiers au 31 décembre 2019, représentant 19 % du total du bilan. Ainsi que décrit dans la note 17 aux états financiers consolidés, ces actifs sont essentiellement composés des chantiers de promotion en cours de production et des immeubles destinés à la vente, pour lesquels le client final n'est pas encore connu, des contrats de construction « Design, Build and Finance » pour lesquels le transfert de propriété des constructions ne survient que lors de leur réception provisoire, ainsi que des états d'avancement et décomptes finaux des chantiers en cours de construction pour lesquels la facture n'a pas été émise à la date de clôture de l'exercice.

Nous considérons que l'évaluation de ces postes du bilan constitue un point clé de l'audit, eu égard à leur caractère significatif dans le total du bilan et dans le compte de résultats, ainsi qu'aux nombreuses estimations

auxquelles doit procéder le management en vue de leur comptabilisation dans les états financiers. A cet égard, nous renvoyons aux points des règles d'évaluations publiées en annexe aux comptes consolidés, traitant du « recours à des estimations et jugements significatifs » (point 3.3) ainsi que de l'évaluation des « stocks et travaux en cours » (point 3.13), des « contrats de construction en-cours » (point 3.14) et des « Produits relatifs aux contrats de construction et de services » (point 3.22).

Procédures d'audit mises en œuvre

Nos procédures d'audit se décrivent essentiellement de la façon suivante :

- Sur la base du fichier récapitulant les données comptables afférentes aux chantiers en cours au terme de l'exercice précédent, mis à jour afin d'y intégrer les opérations jusqu'à la clôture de l'exercice sous revue, nous avons procédé à une sélection de chantiers significatifs en regard de leur contribution au chiffre d'affaires et au résultat de la période auditee.
- Pour cette sélection de chantiers, nous avons examiné la concordance entre les comptabilisations effectuées et les pièces justificatives pertinentes, notamment les contrats conclus avec les clients et les factures d'états d'avancement et de décomptes finaux arrêtés au 31 décembre de l'exercice, établis après la date de clôture de l'exercice. Le cas échéant, nous avons validé les hypothèses prises en considération par le management dans la détermination du pourcentage d'avancement.
- Pour ces mêmes chantiers, nous avons examiné l'évolution des marges comptabilisées sur les chantiers en cours au terme de l'exercice précédent et investigué, par discussion avec le management et les responsables opérationnels, les éléments de fait justifiant les variations significatives de marge enregistrées au terme de l'exercice sous revue. Nous avons également examiné les écarts significatifs entre les marges comptabilisées et les marges attendues.
- Nous avons examiné les chantiers significatifs afin de confirmer l'évaluation du risque de perte au terme du chantier.
- Nous avons investigué les chantiers en cours dont la durée de réalisation excède la durée attendue lors de la conclusion du contrat afin de confirmer l'absence de litige avec le client.
- Pour les chantiers de promotion, nous avons comparé le prix de revient comptabilisé, majoré des coûts estimés restant à engager jusqu'au terme du chantier, avec le prix de vente attendu, afin de confirmer que la valeur pour laquelle ils sont comptabilisés à l'actif du bilan est recouvrable. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère raisonnable des hypothèses de prix de vente prises en compte par le management.

Evaluation des provisions non courantes

Description du point d'audit

Les provisions non courantes s'établissent au montant de 4.595 K€ à la date du 31 décembre 2019. Ainsi que décrit dans la note 21 aux états financiers consolidés, ces provisions sont constituées pour couvrir différentes obligations du groupe nées dans le cadre de l'appel à la garantie décennale, suite à des différends ou des litiges lors de la réalisation de chantiers, ou lors de la conclusion de

contrats dont il s'avère que leur réalisation sera plus que probablement déficitaire.

Nous considérons l'audit de la rubrique des provisions non courantes comme un point clé de l'audit en raison des éléments de jugement significatif que leur évaluation comporte, eu égard notamment aux aléas liés aux procédures judiciaires et aux expertises qui s'y rapportent.

Procédures d'audit mises en œuvre

Les procédures que nous avons mises en œuvre afin d'auditer cette rubrique sont essentiellement les suivantes :

- Nous avons obtenu de chacun des avocats assurant la défense des intérêts des sociétés du groupe une note synthétisant les risques et enjeux financiers des litiges en cours. Ces notes nous ont permis de nous assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des provisions constituées.
- Pour un certain nombre de provisions individuelles significatives, nous avons examiné et discuté avec le management la documentation constituant le dossier (notes de faits directoires, rapports d'expertise, conclusions déposées, échanges de courriers entre parties), ainsi que les calculs justifiant les provisions comptabilisées et les hypothèses éventuelles qui les sous-tendent.
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des sociétés du groupe, au cours desquelles l'évolution des dossiers litigieux est exposée.
- Nous avons examiné l'exhaustivité des provisions constituées en vue de couvrir le déficit attendu au terme de la réalisation de certains contrats déficitaires. Pour les provisions de cette nature constituées dans les états financiers, nous avons par ailleurs revu les hypothèses prises en compte par le management dans la détermination des résultats estimés, ainsi que les estimations auxquelles elles conduisent.

Evaluation de l'impact de la crise du Covid-19 par rapport à la continuité du groupe et au traitement à titre d'événement post-clôture

Description du point d'audit

La pandémie liée au COVID-19 a des impacts importants pour bon nombre d'entreprises. En effet, l'ensemble des restrictions qui ont été imposées, tant au niveau national qu'international, a des conséquences sur le niveau d'activité des entreprises qui dépendent principalement du secteur dans lequel elles opèrent. La construction est un des secteurs fortement impactés suite à l'arrêt de nombreux chantiers. Par conséquent, la crise du COVID-19 à laquelle le Groupe fait face pourrait avoir une influence sur l'évaluation de sa continuité.

Aussi, les conséquences de la pandémie sur l'établissement des comptes annuels du Groupe sont considérées comme étant un événement postérieur à la date de clôture majeur. En effet, l'activité du Groupe a été impactée de manière significative suite aux décisions gouvernementales qui ont été décidées en mars 2020 entraînant l'arrêt de la quasi-totalité de ses chantiers. Etant donné l'importance de cet événement postérieur à la date de clôture, l'entreprise est tenue d'en faire une description appropriée dans ses comptes annuels.

Nous considérons l'évaluation de l'impact de la crise du Covid-19 comme étant un point clé de l'audit au vu (i) des conséquences que ladite pandémie pourrait avoir sur la continuité d'exploitation et au vu (ii) de la nécessité légale d'en décrire de façon appropriée les conséquences dans les états financiers.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nos procédures d'audit se décrivent essentiellement de la façon suivante :

- Nous avons discuté avec le management des impacts actuels de la crise sur les activités du Groupe. Plus précisément, nous avons discuté l'avancement des chantiers en cours depuis la mise en place des mesures liées au COVID-19, les différentes incertitudes auxquelles le groupe est confronté actuellement et les mesures qui ont été mises en place en vue de limiter les impacts liés à la crise.
- Nous avons analysé la justification de l'évaluation de la continuité d'exploitation retenue par le management du Groupe. Pour ce faire, nous avons évalué la santé financière du Groupe, notamment au travers de sa situation de trésorerie, sa capacité à faire face à ses engagements financiers en prenant en compte les mesures qui ont été mises en place dans le cadre de la crise actuelle.
- Nous avons finalement pris connaissance de la description faite par l'organe d'administration de ces points dans les états financiers du Groupe afin de valider leur concordance avec nos conclusions du dossier et le référentiel comptable applicable.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièr responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- La lettre aux actionnaires (pages 2 et 3)
- La composition du conseil d'administration et du comité exécutif (pages 4 à 7)
- Les faits marquants de l'exercices 2019 et l'information financière résumée (pages 8 à 15)

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. .

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3 :65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Battice, le 23 avril 2020

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL

Commissaire

Représentée par Christophe COLSON



Comptes statutaires de la SA Moury Construct

Les comptes annuels de Moury Construct SA, préparés selon le schéma complet, sont disponibles à la Banque Nationale de Belgique. Ils sont également disponibles sur demande au siège de la société.

Le Commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels de la S.A. Moury Construct.

Les comptes annuels de Moury Construct S.A. sont présentés ci-dessous sous une forme résumée.

En milliers d'EUR	2019	2018
ACTIF		
Actifs immobilisés	26.139	26.141
Immobilisations corporelles	32	33
Immobilisations financières	26.107	26.108
Actifs circulants	13.654	10.392
Créances à plus d'un an	1.106	0
Créances commerciales	404	440
Autres créances	1.035	1.039
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	11.061	8.853
Comptes de régularisation	48	60
TOTAL DE L'ACTIF	39.793	36.533
PASSIF		
Capitaux propres	36.567	31.699
Capital	23.745	23.745
Réserves et bénéfice reporté	12.822	7.954
Provisions et impôts différés	6	7
Impôts différés	6	7
Dettes	3.220	4.827
Dettes à un an au plus	3.220	4.827
TOTAL DU PASSIF	39.793	36.533

COMpte DE RÉSULTATS ABRÉGÉ

En milliers d'eur	2019	2018
Produits d'exploitation	594	625
Charges d'exploitation	-646	-647
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-52	-22
Produits financiers	7.743	995
Charges financières	-342	-62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	7.349	911
Impôts	-15	2
RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRES IMPÔTS	7.334	909
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	7.334	909
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	1	1
BÉNÉFICE À AFFECTER	12.892	9.671
Bénéfice de l'exercice à affecter	7.335	910
Bénéfice reporté exercice précédent	5.557	8.761
PRÉLEVEMENT SUR LES CAPITAUX PROPRES	0	0
Prélèvement sur les réserves	0	0
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES	0	0
Dotation à la réserve légale	0	0
Dotation aux autres réserves	122	0
BÉNÉFICE À REPORTER	10.304	5.558
RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	2.466	4.114

Résumé des règles d'évaluation statutaires

A. Postes de l'actif du bilan

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, soit :

- à la valeur d'acquisition ;
- à leur coût de fabrication ;
- à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains :	néant
Bâtiments industriels :	5 %
Bâtiments administratifs :	3 %
Voitures :	20 %
Matériel de bureau	20 %
Mobilier de bureau :	10 %

2. CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur nominale, sauf si le dernier cours de bourse est inférieur à la valeur comptable.

4. PARTICIPATIONS

Les participations sont reprises au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, sauf si la valeur estimative (basée sur la valeur patrimoniale et de rendement) est inférieure à la valeur comptable. Dans ce cas, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée est enregistrée et comptabilisée au débit du compte de résultats.

5. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs en monnaies étrangères sont comptabilisées en euro au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social, si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable.

B. Postes du passif du bilan

1. DETTES À PLUS D'UN AN

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2. DETTES À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées comme décrit ci avant.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Renseignements généraux

Le Groupe Moury Construct

Dénomination	MOURY CONSTRUCT S.A.
Siège social	rue du Moulin 320 4020 Liège RPM Liège N° d'entreprise 0 413 821 301
Forme de la société	Société anonyme de droit belge
Durée	Illimitée
Service financier	Banque CBC Banque ING Banque BNP Paribas Fortis
<hr/>	
Investor relations	Sonia Laschet, Directrice financière e-mail: slaschet@moury-construct.be Tél.: (+32-4) 344 72 11 Fax: (+32-4) 344 72 49
<hr/>	
Calendrier financier	Assemblée générale ordinaire : 26 mai 2020 Ex date : 15 juin 2020 Record date : 16 juin 2020 Mise en paiement du dividende : 17 juin 2020 Rapport financier semestriel 2020 : 27 septembre 2020 Communiqué annuel 2021 : 31 mars 2021



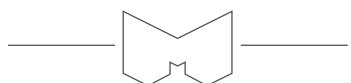
Éditeurs responsables
Sonia Laschet - Gilles Moury

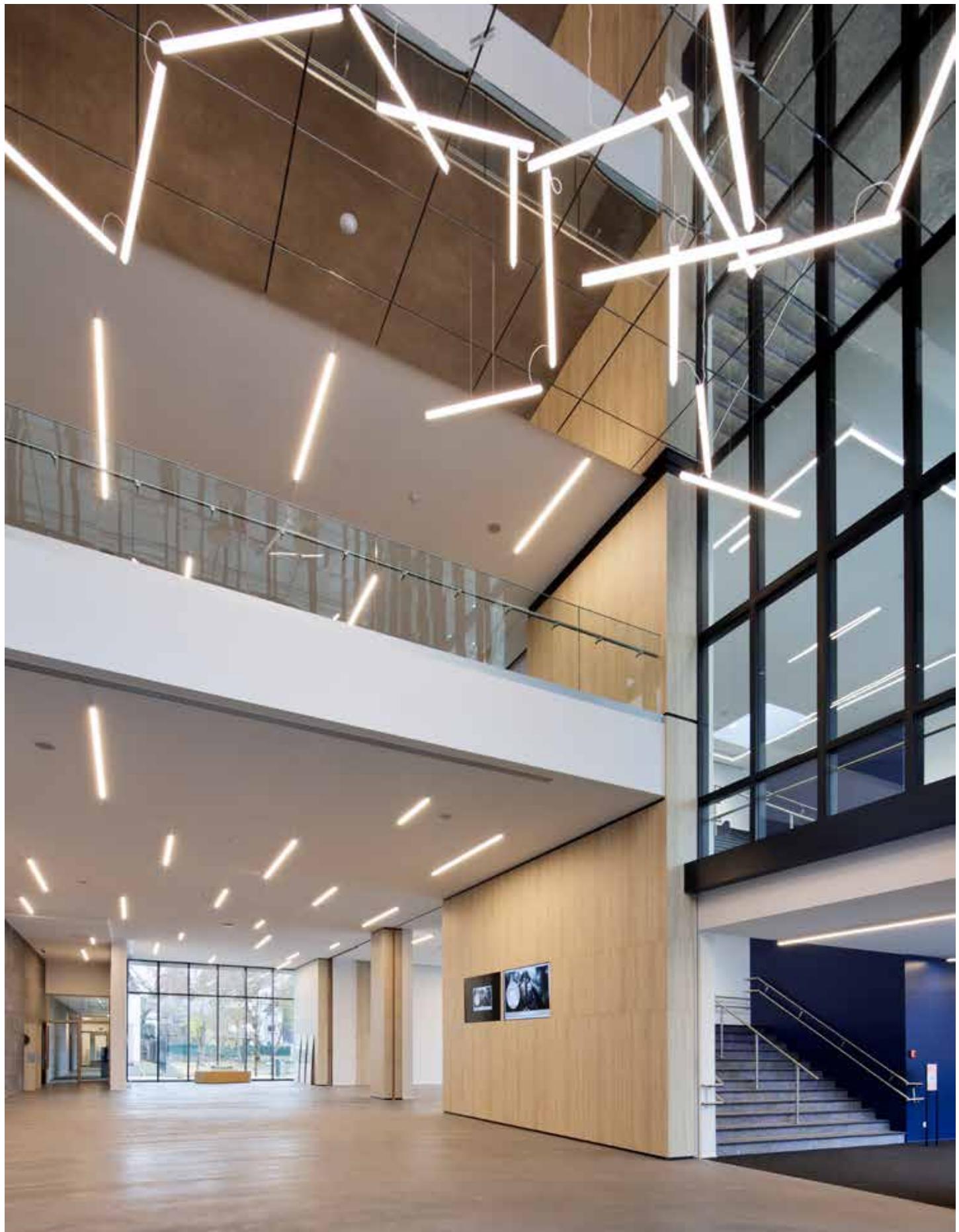
Crédits photos
Georges De Kinder
Audrey De Leval
Jean-Pierre ERS

Mise en page et production
www.concerto.be

Photo de couverture & backcover:
Construction du hall culturel
de Wavre «La Sucrerie»

Architectes : **Montois Partners**
Photographe : © **Georges De Kinder**





MOURY CONSTRUCT

320 rue du Moulin · 4020 Liège
Registre du commerce n°600249

WWW.MOURY-CONSTRUCT.BE

